

La Francophonie et les Objectifs du millénaire pour le développement

Sommet sur les Objectifs du millénaire
pour le développement

New York, les 20 - 22 septembre 2010



Sommaire

A. INTRODUCTION	5
■ Avant-propos du Secrétaire général	7
■ La Francophonie, un espace de solidarité pour l'atteinte des Objectifs du millénaire ...	9
■ Modalités d'action de la Francophonie en vue des Objectifs du millénaire	11
B. L'ACTION DE LA FRANCOPHONIE ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE	15
■ Objectif 1 : Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim	17
■ Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	25
■ Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	33
■ Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle Objectif 6 : Combattre le Sida, le paludisme et d'autres maladies	43
■ Objectif 7 : Assurer un environnement durable	57
■ Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développemen.	65
C. CONCLUSION	73
■ Les acquis au sein de l'espace francophone	75
■ Quelques perspectives d'avenir	77
D. ANNEXES	81
■ Les Objectifs du millénaire et leurs cibles	83
■ Les statistiques des pays par Objectif du millénaire	85

A. Introduction

Avant-propos du Secrétaire général



L'Assemblée générale des Nations unies a adopté, en 2000, en présence d'un très grand nombre de Chefs d'Etat et de gouvernement, les Objectifs du millénaire pour le Développement, prenant ainsi un engagement politique, sans précédent, pour le droit de tous à une vie décente.

Ces objectifs assortis, pour la première fois, de cibles et d'échéances précises en vue de combattre l'extrême pauvreté, engagent l'ensemble de la Communauté internationale à œuvrer pour une justice mondiale et à respecter les droits fondamentaux humains, en tant qu'ils sont indissociables de la sécurité, de la stabilité et du devenir de notre planète.

L'Organisation internationale de la Francophonie, dont la solidarité agissante est une valeur fondatrice, a tout naturellement inscrit, dès septembre 2000, les OMD au sein de l'ensemble de ses missions, comme fil directeur de son action, et en tête des priorités du Cadre Stratégique Décennal qu'elle a adopté en 2004.

Aujourd'hui, à 5 ans de l'échéance fixée, force est de constater, en dépit des efforts déployés

et des progrès probants globalement enregistrés, que l'atteinte de ces objectifs reste encore hors de portée dans beaucoup de régions, notamment en Afrique : qu'il s'agisse de l'éradication des causes et des manifestations de l'extrême pauvreté, de l'éducation et de la santé pour tous, qu'il s'agisse de l'égalité des hommes et des femmes, de la sauvegarde du patrimoine naturel de la planète, qu'il s'agisse, plus globalement, de l'émergence d'un partenariat mondial plus fécond et résolument solidaire, d'une gouvernance planétaire renouvelée, plus démocratique et plus équitable.

Les crises que le monde subit depuis trois ans, et qui touchent particulièrement les plus démunis, risquent non seulement de compromettre tout ce qui reste à accomplir, mais aussi d'annihiler irréversiblement les avancées enregistrées et de rendre vains les efforts courageux déployés, notamment par les pays les moins avancés.

Sans volonté politique forte, sans efforts appropriés, cette promesse collective faite à l'humanité souffrante, risque fort de se solder par un échec retentissant dont nous porterions la lourde responsabilité.

Voilà pourquoi il faudra absolument, au sortir du Sommet mondial du 22 septembre 2010, et en dépit, voire à cause de la crise, renouveler et accroître l'effort global en matière

d'aide publique au développement, mais aussi trouver et mobiliser des ressources additionnelles et des financements innovants à la mesure d'un défi qui met en jeu la survie même d'un pan entier de la famille humaine.

En appelant avec vigueur la Communauté internationale à concrétiser ses engagements, la Francophonie montre également sa détermination, pour elle-même, à œuvrer, dans cette voie. Notre Organisation est prête à prendre toute sa part dans le renforcement

du partenariat mondial et dans l'avènement d'une nouvelle gouvernance internationale, comme en témoigne, d'ores et déjà, la volonté de ses chefs d'Etat et de gouvernement de s'emparer de cette thématique lors du XIIIème Sommet de la Francophonie, qui se déroulera du 22 au 24 octobre prochain, à Montreux en Suisse.

Abdou DIOUF

Secrétaire général de la Francophonie

La Francophonie, un espace de solidarité pour l'atteinte des Objectifs du millénaire

Il y a dix ans, les pays membres des Nations unies adoptaient lors du Sommet du millénaire huit objectifs pour faire reculer l'extrême pauvreté ; huit objectifs pour rendre le monde plus juste, plus équitable et plus solidaire.

Ces Objectifs du millénaire qui représentent des engagements précis et ciblés sur des priorités urgentes, assortis d'un calendrier, permettraient ainsi de rassembler la Communauté internationale autour d'une vision commune du développement et face à des défis touchant toute la planète.

La Francophonie fonde sa démarche d'action sur l'accompagnement des pays en développement (PED) membres, qui sont les premiers concernés par les enjeux et problématiques des Objectifs. A ce titre, les Objectifs du millénaire occupent une place primordiale au cœur des principales orientations de son action.

Dans cette perspective, il faut donc se réjouir que la Communauté internationale dans son ensemble, et la Francophonie en particulier, mènent des efforts qui visent en premier lieu à aider ces pays à formuler et à réaliser leurs propres objectifs de développement. Ainsi, la Francophonie apporte une valeur ajoutée, à la mesure de sa mission et de ses moyens, en permettant à ses membres concernés de

bénéficier de ressources techniques et humaines supplémentaires, illustrant ainsi la volonté de partage et de solidarité agissante qui fondent sa mission première.

En plus de faire partager expériences variées et bonnes pratiques, et de mobiliser une expertise riche et diversifiée au service de ses Etats et gouvernements membres, la Francophonie s'attache à agir comme acteur des relations internationales. À ce titre, elle s'attelle à exercer un « *magistère d'influence* » auprès des différents acteurs de la vie internationale. Elle agit, ce faisant, comme une force de proposition et d'accompagnement ouvrant des voies et créant les conditions pour que les pays membres renforcent leur capacité d'action.

Le positionnement de la Francophonie se caractérise également par le souci d'inclusion et la nécessité de prévenir la marginalisation de nombre des acteurs francophones sur la scène internationale. La réalisation des Objectifs du millénaire implique impérativement la participation équitable et la mobilisation effective de tous les pays, non seulement chacun selon ses propres engagements mais également à travers un partenariat mondial vigoureux. Ce positionnement de la Francophonie se décline aussi bien dans ses orientations et sa stratégie qu'à

travers les composantes de sa coopération multilatérale.

Comme l'avait appelé de ses vœux le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou DIOUF, les difficultés accrues dans le contexte de crises multiples actuelles nécessitent « *plus d'engagement et plus de hardiesse dans la consolidation de la gouvernance et dans la réhabilitation des politiques publiques pour le développement au double niveau national et international.* »¹

Le présent document, préparé à l'occasion du Sommet des Nations unies à 5 ans de l'échéance de 2015 et aux deux-tiers du parcours, formule d'une part une synthèse succincte de l'état d'avancement des Objectifs au sein de l'espace francophone et d'autre part, un rappel de la contribution de la Francophonie à cette réalisation. Enfin, ce document tire, autant que possible, les enseignements de cette décennie afin de tracer quelques perspectives d'avenir.

¹ Journées du Plan de gestion stratégique (PGS), Séminaire international sur les nouveaux paradigmes de la coopération au développement, Paris, 18/11/2009. http://journeespgs.francophonie.org/IMG/pdf/cloture_sg.pdf

Modalités d'action de la Francophonie en vue des Objectifs du millénaire

Lorsque les Etats et gouvernements membres de la Francophonie ont adopté leur Cadre stratégique décennal en 2004, à Ouagadougou, ils ont réaffirmé au plus haut niveau que la Francophonie, tout en inscrivant son action dans le suivi du Sommet du millénaire, doit donner la priorité aux domaines où elle est en mesure d'apporter une valeur ajoutée compte tenu de ses missions et en fonction des spécificités d'action que ces dernières impliquent.

En cela, « *le Cadre stratégique, conformément aux Objectifs du millénaire et à ceux du plan d'action du Sommet de Johannesburg, s'insère pleinement dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable.* »² Les dirigeants francophones avaient estimé que ce « *développement sera durable s'il repose sur cinq piliers, à savoir la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, un progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'Etat de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique* ».

En adoptant une approche stratégique et en concentrant ses efforts sur ses domaines de compétences, et tout en tenant compte de la nature de sa mission et de sa structure ainsi que la mesure de ses moyens, la Francophonie a pu tenir un rôle d'accompagnement des politiques nationales et de facilitation du dialogue international. Elle contribue également à la diffusion des bonnes pratiques issues de l'espace francophone, bénéficiant ainsi de sa grande diversité économique et sociale, politique et culturelle, géographique et environnementale.

Convaincue des liens étroits entre la gouvernance, aussi bien économique que politique, et le développement économique et social, la Francophonie œuvre principalement à l'émergence d'un contexte politique et institutionnel favorable à la réalisation d'un développement durable fondé sur une triple solidarité : une solidarité entre les Etats, notamment entre le Nord et le Sud, une solidarité entre les générations actuelles à l'intérieur des Etats, et une solidarité partout envers les générations futures.

C'est pourquoi la Francophonie porte l'essentiel de ses efforts en faveur d'un

2 X^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Cadre stratégique décennal de la Francophonie, Ouagadougou (Burkina Faso), 26-27 novembre 2004.

multilatéralisme qui ne laisse personne au bord de la route et dont l'émergence nécessite l'implication de tous. Elle agit, à cette fin, pour le renforcement des capacités nationales tout en veillant au respect et la promotion de la diversité culturelle, de l'Etat de droit et de la démocratie. Ce sont là autant de conditions nécessaires pour asseoir les bases du développement durable et pour contribuer notamment à la réalisation du premier des huit Objectifs du millénaire qui vise à éliminer l'extrême pauvreté.

Les programmes en faveur du développement durable et contre la pauvreté ne sauraient obéir à un modèle unique, l'expérience des dernières décennies montrant que leur réussite dépend pleinement, au-delà de la prise en compte des droits universels démocratiques, économiques et sociaux, de la prise en compte des spécificités culturelles locales. L'une des caractéristiques de la Francophonie consiste en sa capacité à travailler dans une langue partagée, le français, mais aussi dans les langues nationales et régionales de ses pays membres, confortant ainsi une approche qui intègre les facteurs culturels du développement.

La Francophonie apporte également une contribution directe dans certains domaines concernés par les Objectifs du millénaire comme en témoignent ses actions en faveur de l'éducation, ou pour assurer un développement durable, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'égalité des genres et enfin renforcer le partenariat mondial au service du développement.

Pour mener de telles actions, et avec le rappel de ses modalités spécifiques d'intervention, la

Francophonie contribue au renforcement des capacités nationales, à la mobilisation d'une expertise diversifiée, à la diffusion de l'information pertinente et à la mutualisation des expériences. Elle contribue, ce faisant, à accompagner les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique nationale de développement et de leurs programmes de lutte contre la pauvreté. (OMD 1)

Consciente de la place occupée par l'enjeu de l'éducation pour tous dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques et de ces programmes, la Francophonie accompagne les efforts de ses Etats et gouvernements pour l'amélioration constante de la gestion des systèmes scolaires, le renforcement de l'enseignement de base, et par le soutien aux formations professionnelles et techniques dans les secteurs les plus porteurs d'avenir. (OMD 1 et 2)

Le combat pour l'égalité des hommes et des femmes tient une place prépondérante dans l'ensemble des actions francophones non seulement parce qu'il fait partie des valeurs fondatrices de la Francophonie, non seulement parce qu'il constitue un Objectif du millénaire en tant que tel, mais aussi parce qu'il contribue de façon déterminante à l'atteinte de l'ensemble des autres Objectifs.

C'est pourquoi la Francophonie a déployé une approche en matière d'égalité des hommes et des femmes qui combine la mise en œuvre d'actions spécifiques de lutte contre les discriminations fondées sur le genre à une intégration transversale de l'objectif d'égalité dans sa propre coopération multilatérale depuis sa conception, en passant par son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre et à son évaluation. (OMD 3)

L'agenda international de l'environnement et du développement durable est également au centre de l'intérêt de la Francophonie depuis la réunion de ses ministres de l'environnement en 1991 et le Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992. Depuis lors, une démarche constamment renouvelée et enrichie, de mobilisation et de concertation, de formation et d'information, permet à la Francophonie, de faciliter les convergences des positions de ses pays membres et de faire entendre collectivement une voix attachée à la sauvegarde de la planète, et en conséquence à l'avenir des générations futures.

Cette démarche a été renforcée par l'engagement réaffirmé de la Francophonie lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, engagement qui structure le Cadre Stratégique Décennal de la Francophonie depuis 2004. (OMD 7)

En s'attachant à développer des actions dans les domaines que sont l'éducation, la lutte contre la pauvreté, le développement durable et le genre, là où la Francophonie peut être porteuse de valeur ajoutée, elle contribue, ce faisant, à l'atteinte des autres Objectifs du millénaire pour lesquels elle n'intervient pas de manière directe (OMD 4, 5 et 6).

Enfin, l'approche de la Francophonie s'inscrit dans l'apport d'une vision tenant compte de la diversité du monde. Elle se fonde sur le dialogue des cultures tel qu'inscrit dans sa

Charte fondatrice de 1970 ainsi que sur l'implication de tous pour un partenariat mondial résolument en faveur du progrès humain (OMD 8). Elle reconnaît que la culture est une composante essentielle du développement humain et représente une source d'identité, d'innovation et de créativité pour les individus et les communautés aussi bien qu'un facteur de réconciliation et de cohésion sociale ; soulignant son rôle pour le développement durable et la prospérité économique en se basant sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies 55/91 sur les « Droits de l'Homme et la diversité culturelle » et 57/249 sur « Culture et développement ».

Récemment encore, à la veille du Sommet du G20 qui s'est tenu les 26 et 27 juin dernier, le Secrétaire général de la Francophonie avait rappelé son engagement en faveur d'un partenariat mondial. Il a, conjointement avec son homologue du Commonwealth, Kamallesh SHARMA, appelé au nom du « G172 » les dirigeants du G20 à s'engager de manière plus ferme et plus poussée afin de prendre la pleine mesure de l'impact de l'extrême pauvreté et de l'effet des crises financière, économique, climatique et alimentaire récentes sur la grande majorité de la famille humaine ; d'autant plus que ces crises aggraveront davantage la vulnérabilité des plus faibles et risquent même de remettre durablement en cause les acquis tout relatifs obtenus dans la voie de l'atteinte des Objectifs du millénaire.

B. L'action de la Francophonie et les Objectifs du millénaire

Objectif 1 :
Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim

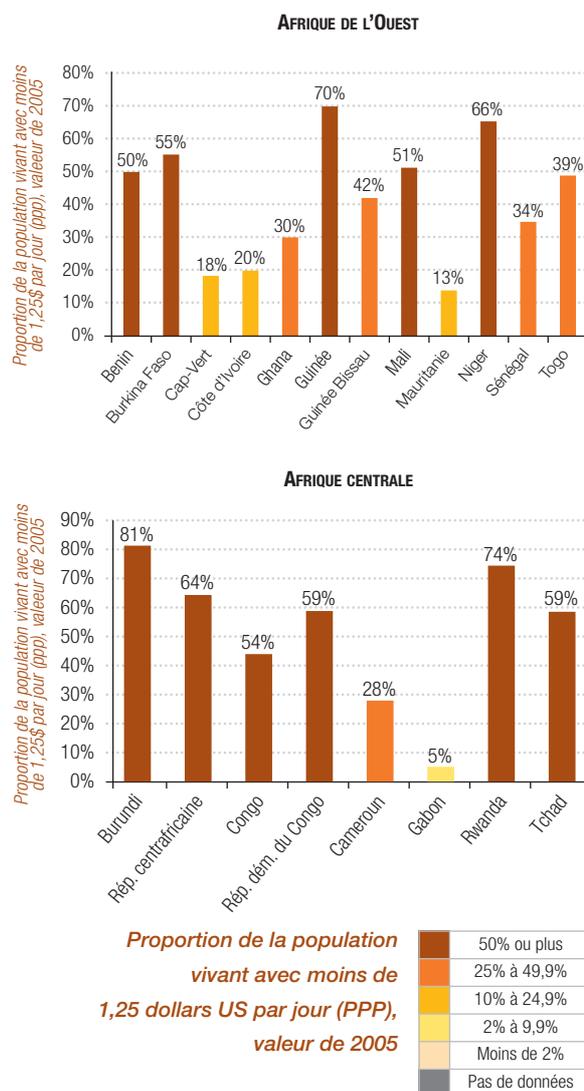
Objectif 1 : Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim

1. ÉTAT DES LIEUX

Cible : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 US \$ par jour.

- Sur le plan mondial, le nombre de personnes vivant avec moins d'1,25 US \$ par jour a diminué dans les pays en développement passant de 1,8 milliards en 1990 à 1,4 milliards en 2005. Sur la même période, le taux de pauvreté des pays en développement est aussi passé de 46% à 27% de la population. ¹
- Il est cependant à constater que ce ratio masque de grandes disparités régionales, d'autant plus que les progrès enregistrés depuis 1990 sont menacés par les effets de la crise économique mondiale, rendant l'atteinte de la cible moins envisageable.
- On constate ainsi que le taux moyen de la proportion des individus qui vivent avec un revenu inférieur à 1,25 \$ dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne est de 48%, dans les pays francophones de la Caraïbe et de l'Océanie, de 38% et en Asie du Sud-est de 25%. ²

Pauvreté extrême



1 Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies.

2 Source : *Atlas en ligne des OMD*, Banque Mondiale / Rapport pays Ces taux moyens masquent cependant des variations entre les taux des différents pays. Pour plus de détails, voir les graphiques ci-contre ou les tableaux en annexe.

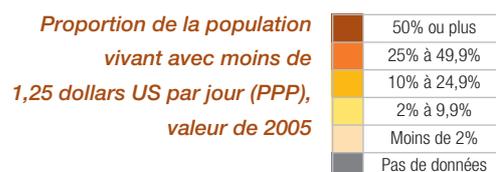
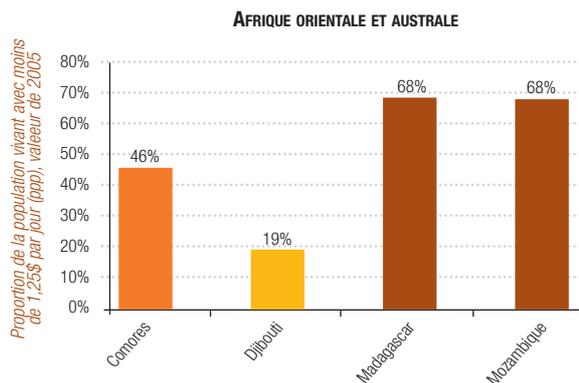
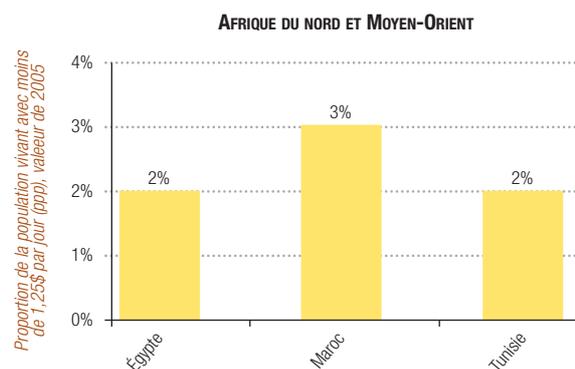
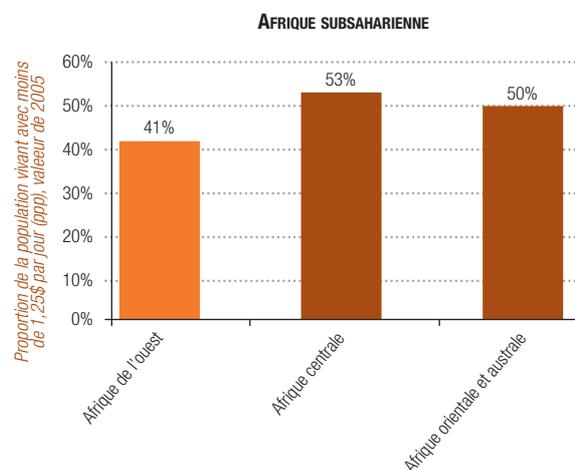
Cible : Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim

- Les régions en développement ont enregistré quelques progrès avec une proportion d'individus qui souffrent de la faim passant de 20% pour la période 1990-1992 à 16% pour la période 2005-2007¹. On enregistre ces progrès notamment en Asie du Sud-Est et aux Caraïbes. En Afrique de l'ouest et centrale, la situation se redresse mais les acquis ne semblent pas suffisants pour donner des résultats durables.
- De manière générale, les avancées ne sont pas suffisamment décisives pour atténuer les effets de la crise financière et économique, et en particulier, de l'aggravation actuelle de la crise alimentaire.

2. L'ACTION DE LA FRANCOPHONIE

En établissant que « la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, en Afrique subsaharienne en particulier, reste fort éloignée en ce qui concerne notamment la réduction de la pauvreté », le Cadre stratégique décennal (2005-2014) de la Francophonie (CSD) s'inscrit en parfaite synergie avec les engagements pris par la Communauté internationale pour contribuer à la réalisation de ces Objectifs, et en particulier l'OMD 1. L'une des huit priorités retenues par le CSD étant de « contribuer par la coopération aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable ».

¹ Source : Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies.



Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

Le respect et la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme : un pré-requis pour la lutte contre la pauvreté

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) considère qu'il ne peut y avoir de développement durable et de lutte conséquente contre la pauvreté sans gouvernance démocratique assumée et sans respect effectif des droits de l'Homme, qu'il s'agisse des droits politiques et civils ou des droits économiques, sociaux et culturels.

La Francophonie contribue à l'ancrage de la démocratie, mais également à la consolidation de l'État de droit, ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'Homme au sein de l'espace francophone. Les engagements pris, en 2000, par les États et les gouvernements francophones, au titre de la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés, ainsi qu'en 2006, dans la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, puis, en 2008, dans la Déclaration de Paris sur la justice, ont consacré et consolidé l'engagement constant de la Francophonie, depuis 1989, dans ces domaines.

OMD et principaux droits de l'homme

Objectifs du millénaire pour le développement	Principales sources en matière de droits de l'homme
<i>Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</i>	Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25 (1); ICESCR, article 11
<i>Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</i>	Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25 (1); ICESCR, articles 13 et 14; CDE, article 28 (1) (a); CEDAW, article 10; CERD, article 5 (e) (v)
<i>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes</i>	Déclaration universelle des droits de l'homme, article 2; CEDAW; ICESCR, article 3; CDE, article 2
<i>Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile</i>	Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25; CDE, articles 6, 24 (2) (a); ICESCR, article 12(2)(a)
<i>Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle</i>	Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25; CEDAW, articles 10 (h), 11 (f), 12, 14(b); ICESCR, article 12; CDE, article 5(e)(iv)
<i>Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</i>	Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25; ICESCR, article 12; CDE, article 24; CEDAW, article 12; CERD, article 5 (e)(iv)
<i>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</i>	Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25(1); ICESCR, articles 11(1) et 12; CEDAW, article 14(2)(h); CDE, article 24, CERD, article 5(e)(iii)
<i>Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</i>	Charte, articles 1(3), 55 et 56; Déclaration universelle des droits de l'homme, articles 22 et 28; ICESCR, articles 2(1), 11(1), 15(4), 22 et 23; CDE, articles 4, 24(4) et 28(3)

ICESCR : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

ICCPR : Pacte international relatif aux droits civils et politiques

CERD : Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CDE : Convention relative aux droits de l'enfant

Déclaration de Bamako (3 novembre 2000)

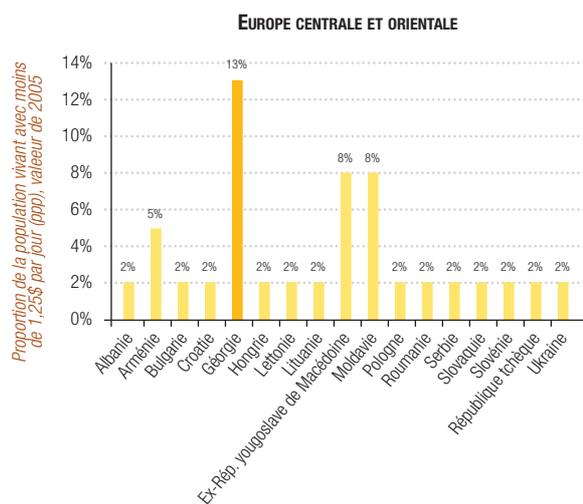
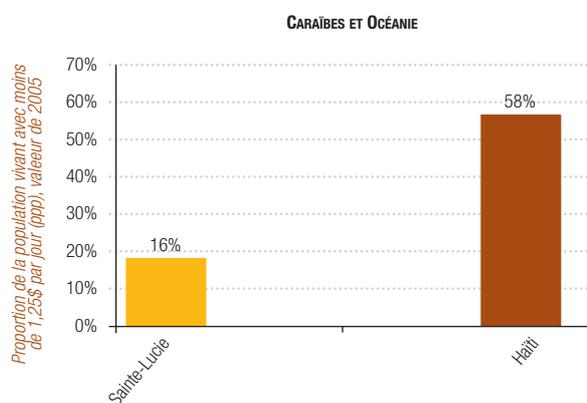
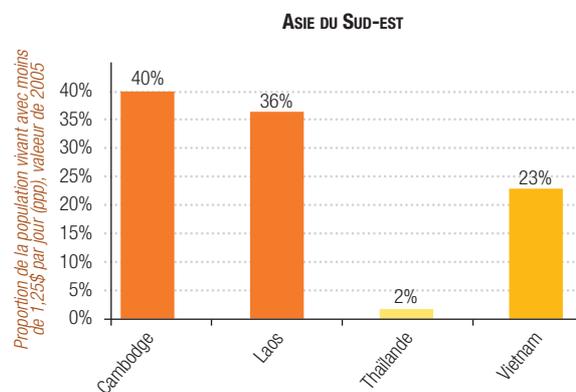
La Déclaration de Bamako fut adoptée par les pays ayant le français en partage lors du Symposium international sur le "Bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone". Elle réaffirme notamment, l'exigence de démocratie et le développement humain durable.

« La démocratie, système de valeurs universelles, est fondée sur la reconnaissance du caractère inaliénable de la dignité et de l'égalité de tous les êtres humains ; chacun a le droit d'influer sur la vie sociale, professionnelle et politique et de bénéficier du droit au développement »

« par le climat de liberté qu'elle suscite, la démocratie crée aussi les conditions d'une mobilisation librement acceptée par la population pour le développement ; la démocratie et le développement sont indissociables : ce sont là les facteurs d'une paix durable »

PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDAIRE

L'OIF favorise l'implication à tous les niveaux des acteurs en renforçant les politiques sectorielles par des approches de proximité. Voilà pourquoi elle agit en faveur du développement local et solidaire en apportant un appui et une expertise aux acteurs locaux et en les accompagnant dans la réalisation de projets de proximité générateurs de revenus. L'objectif est d'accroître les initiatives des communautés de base en renforçant leurs capacités d'ingénierie sociale, de



gestion et de maintenance. Il s'agit de favoriser l'émergence et le développement d'une démarche de planification, de mise en œuvre et d'évaluation de l'action locale et de son insertion dans les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

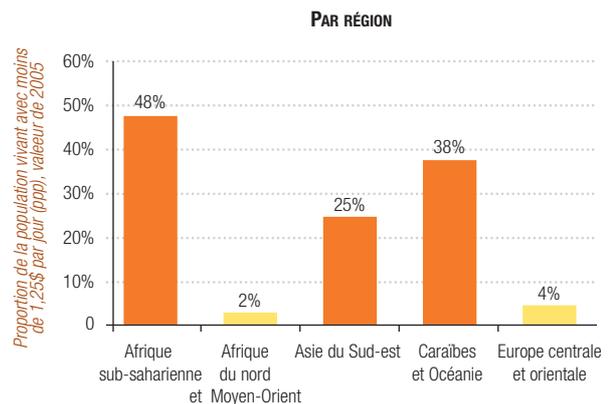
Au cours de la dernière décennie, l'OIF a ainsi apporté un soutien technique et financier à la mise en œuvre de plus de 350 projets à rayonnement communautaire, dans l'optique de renforcer les capacités des collectivités bénéficiaires à participer aux processus nationaux de développement durable et de lutte contre la pauvreté. L'OIF a également contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de développement local 14 localités de 5 pays d'Afrique de l'ouest et du centre.

Tirant parti de l'expérience accumulée qui s'est focalisée jusque là sur une démarche projet, l'OIF recentre ses actions pour 2010-2013 autour d'un nouveau programme d'appui au développement local, qui vise à accompagner les autorités nationales de 4 pays dans l'insertion de ce type de programme dans les politiques nationales de lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, l'OIF contribue à la maîtrise des outils nécessaires pour la réalisation d'un développement local durable tout en faisant largement appel au milieu associatif et à la société civile. Ce programme se fonde sur une approche participative garantissant une appropriation accrue des réalisations et l'inscription de la démarche dans les politiques de ces pays.

De plus, consciente des enjeux du développement de la microfinance dans les pays du Sud, l'OIF a développé une expertise dans ce domaine en faveur des pays d'Afrique de l'ouest, notamment dans le cadre d'un partenariat, respectivement avec Développement international Desjardins (DID) du Canada-Québec, et avec la Fédération des Caisses d'Épargne (FNCE) de France.

Pour plus d'informations :

<http://www.espace-economique.francophonie.org/DEVELOPPEMENT-LOCAL.html>



Gestion intégrée des ressources en eau

Depuis 2008, en partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'OIF conduit un projet pilote sur la gestion intégrée des ressources en eau dans quatre pays de l'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal). Ces pays bénéficient ainsi de projets d'accès à l'eau potable et/ou d'assainissement dans des zones rurales ou périurbaines.

Huit projets, à raison de deux par pays, sont exécutés au cours de l'année 2010 avec des ONG locales sous la coordination technique du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) à Ouagadougou, au Burkina Faso. L'objectif est de disposer de services de base d'eau potable et d'assainissement, accessibles et maîtrisables par les bénéficiaires.

Pour plus d'informations : <http://www.reseaucrepa.org/>

PROMOUVOIR L'INSERTION À L'EMPLOI

En vue de donner aux jeunes la capacité de pouvoir assurer leur avenir par une meilleure insertion professionnelle, l'OIF a mis en place un programme de formation professionnelle et technique (FPT). Dans ce cadre, au cours des cinq dernières années, près de 300 experts et formateurs issus de l'ensemble de l'espace francophone ont été initiés à l'approche par compétences (APC) et à la gestion entrepreneuriale. Pour ce faire, une méthodologie commune a été développée et mise en œuvre dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest et dans six pays d'Europe centrale et orientale.

Par ailleurs, considérant le potentiel économique de la production culturelle, sa capacité à générer de nombreux emplois et à participer à la croissance des pays en développement, l'OIF apporte un appui à la structuration et à la professionnalisation des opérateurs, publics et privés, intervenant sur le marché des biens à contenu culturel des pays en développement de l'espace francophone.

Le développement des villes

Le financement du développement local constitue l'un des principaux problèmes auxquels font face les autorités locales. Depuis 2007, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) a agi selon plusieurs axes :

- faire valoir auprès des bailleurs multilatéraux, notamment l'Union européenne, la pertinence de la collaboration directe avec les autorités locales ;
- apporter un appui technique et financier pour la présentation par les villes de demandes de financement auprès de ces bailleurs ;
- générer, autour d'une ville, la mise en place d'un cadre multipartenarial rassemblant, en plus de l'AIMF, d'autres partenaires et bailleurs (Union européenne, villes, agences de l'eau...).

Grâce à ces appuis, l'AIMF a pu aider, sur les trois dernières années, 22 collectivités locales issues de 14 pays à bénéficier de soutiens européens.

Soutenir le développement de filière d'industries culturelles

La Francophonie, en partenariat le British Council, le groupe des pays ACP, l'association Culture et Développement, ARTérial et l'Union européenne s'est dotée d'un plan d'actions visant de deux ans visant à :

- à Coordonner les travaux de cartographie des industries culturelles entrepris en favorisant la création de structures locales en mesure de fournir des données fiables et actualisées ;
- à Reconnaître les festivals comme des plateformes significatives artistiques et des outils d'aide au développement de l'économie locale ;
- à Échanger des informations sur les programmes de formation de manière à construire une stratégie cohérente de développement culturel structurant dans le cadre des politiques culturelles nationales ;
- à Échanger des informations sur les bonnes pratiques en matière d'accès au crédit financier pour les industries culturelles et créatives.

Ce plan d'action, soutenu par l'UNESCO, a été présenté à Gérone (Espagne), dans le cadre du Séminaire international « *Culture et Développement* » en mai 2010.

Objectif 2 :
Assurer l'éducation primaire pour tous

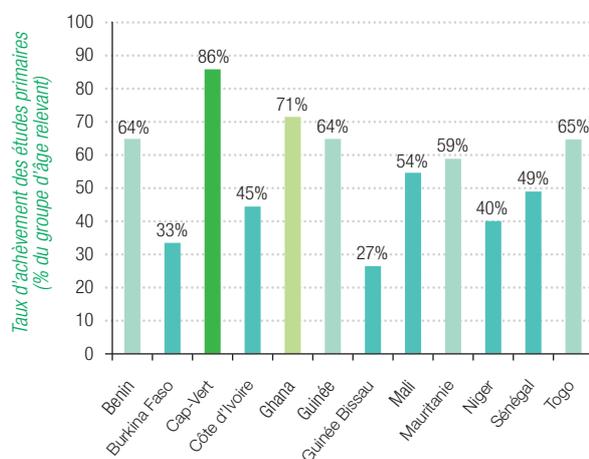
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

1. ÉTAT DES LIEUX

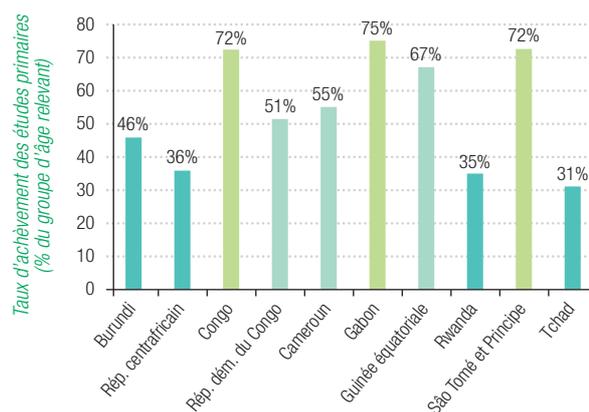
Cible : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

- La scolarisation dans l'enseignement primaire progresse dans la plupart des régions du monde et atteint 89% dans les régions en développement en 2008 alors qu'il était de 83% en 2000. Les évolutions des taux d'accès à l'école primaire sont encourageantes, en particulier en Afrique du nord, au Moyen-Orient et en Asie du sud-est.¹
- Il faut néanmoins relever que dans de nombreux pays, les abandons en cours de scolarité restent encore très élevés. Au sein de l'espace francophone, il est à constater que le taux moyen d'achèvement des études primaires reste inférieur à 55% en Afrique de l'ouest et centrale alors qu'en Afrique orientale et australe, il se situe à près de 70%.²

AFRIQUE DE L'OUEST



AFRIQUE CENTRALE



Taux d'achèvement des études primaires (% du groupe d'âge relevant)

Moins de 50 %
50 à 69 %
70 à 84 %
85 à 94 %
95 % ou plus
Pas de données

1 Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies.

2 Source : *Atlas en ligne des OMD*, Banque Mondiale / Rapport pays. Ces taux moyens masquent cependant des variations entre les taux des différents pays. Pour plus de détails, voir les graphiques ci-contre ou les tableaux en annexe.

- Si l'évolution apparaît globalement encourageante au niveau mondial, elle masque également des écarts plus ou moins importants entre les villes et les zones rurales d'une part, ainsi qu'entre les filles et les garçons d'autre part.
- Le manque important d'instituteurs en Afrique subsaharienne, notamment dans les villages éloignés, demeure également préjudiciable dans l'atteinte de l'Objectif.

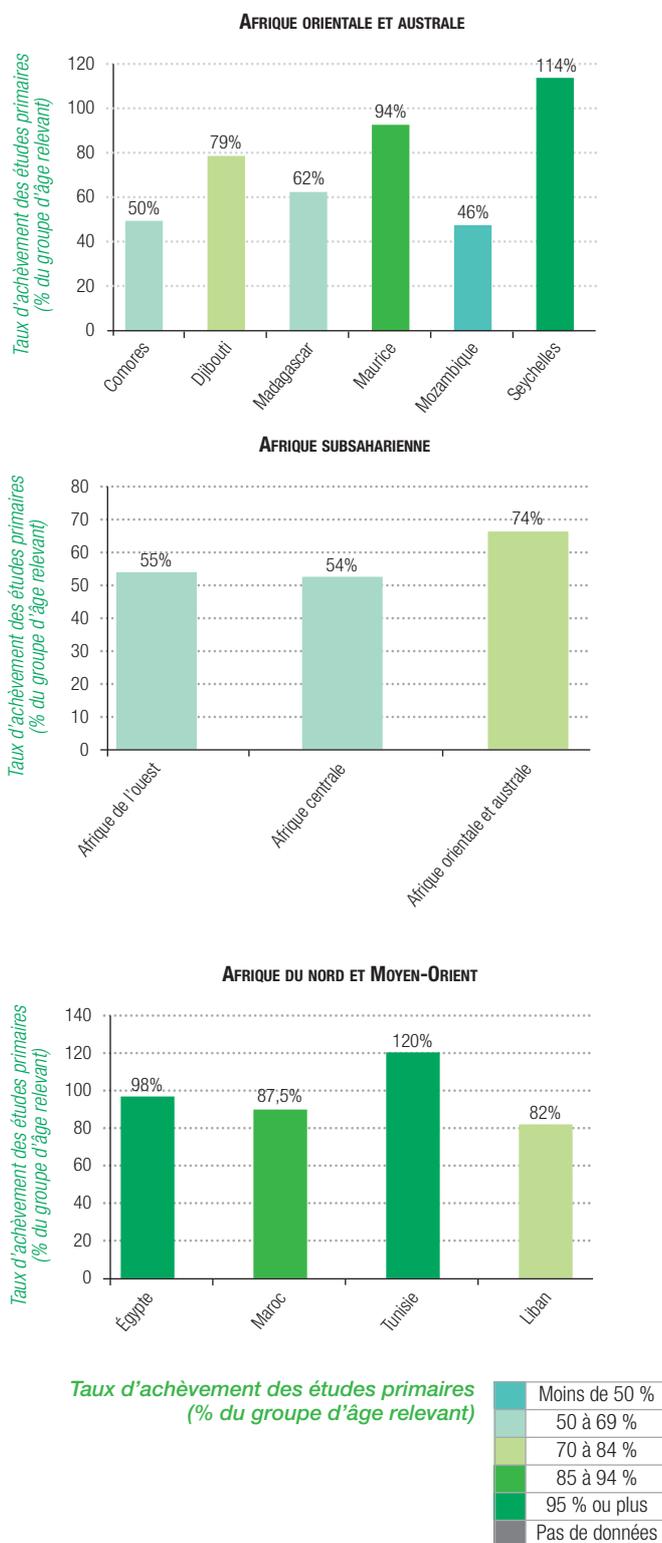
2. L'ACTION DE LA FRANCOPHONIE

En reconnaissant que « *dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable, l'alphabétisation et l'éducation doivent occuper une place de premier plan* », le Cadre stratégique décennal de la Francophonie confirme son engagement et celui de ses pays membres à contribuer à la réalisation de l'OMD 2. L'une des huit priorités retenues par le CSD étant de « *contribuer à l'effort international pour permettre aux Etats et gouvernements d'assurer un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes* ».

Dans ce cadre, la Francophonie, forte de son expertise, de ses opérateurs et de ses réseaux, s'attache à favoriser le partage d'expériences et des pratiques afin d'agir en faveur de l'éducation pour tous (EPT), en collaboration étroite avec les partenaires internationaux concernés (Nations unies, Unesco, Union européenne, Union africaine, Commonwealth, etc.).

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES POLITIQUES NATIONALES DES ÉTATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

La concrétisation des objectifs de l'éducation pour tous passe nécessairement par l'adoption de politiques



éducatives plus efficaces. L'OIF s'attelle à promouvoir des systèmes éducatifs et des stratégies d'apprentissage qui tiennent compte non seulement de la langue partagée qu'est le français mais aussi la langue maternelle tout en veillant à l'impératif de l'égalité des genres.

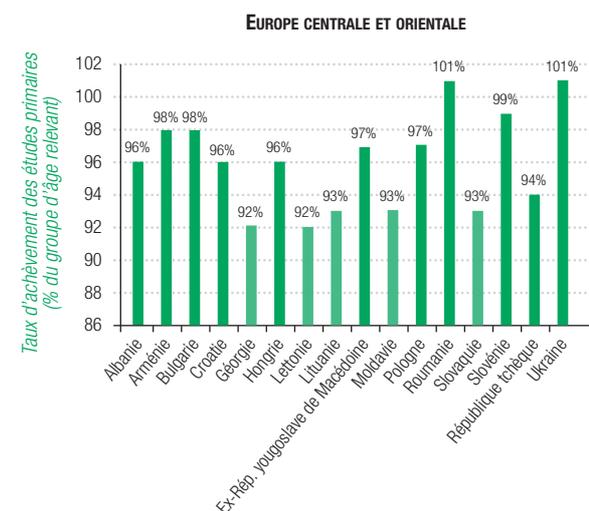
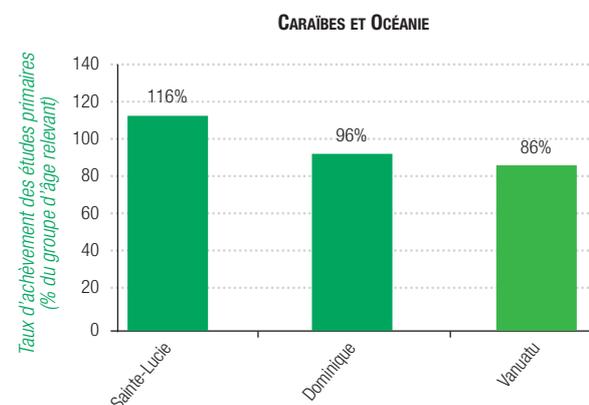
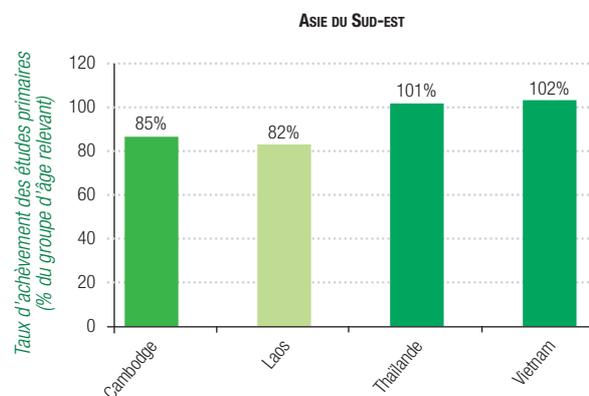
Au cours des cinq dernières années, l'OIF a soutenu la mise en place de dispositifs nationaux d'évaluation du système éducatif de 6 pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Liban). Elle a également mis en place des dispositifs de formation à la mobilisation de financement pour l'éducation en faveur de 12 pays (Afrique subsaharienne et Océan Indien).

Afin d'améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation des États francophones à l'insertion sociale et à l'emploi, l'OIF favorise la diffusion de l'expertise en matière de formation professionnelle et technique (FPT).³

Par ailleurs, au cours des 5 dernières années, l'OIF a soutenu la formation de plus de 300 personnes, hauts cadres techniques issus de 20 pays pour appuyer la conception, la planification et le pilotage de la mise en œuvre de politiques nationales de formation et d'encadrement des maîtres.

RENFORCER LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

Le développement des compétences des personnels éducatifs s'inscrit dans le registre de l'amélioration de la qualité de l'éducation. À cet effet, la Francophonie agit non seulement au profit des enseignants mais aussi des gestionnaires.



Taux d'achèvement des études primaires (% du groupe d'âge relevant)

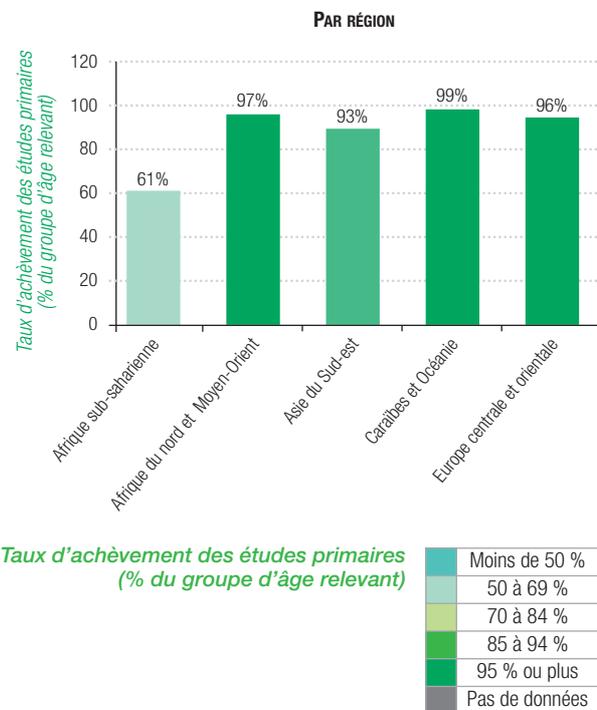
Moins de 50 %
50 à 69 %
70 à 84 %
85 à 94 %
95 % ou plus
Pas de données

3 Voir le chapitre consacré à l'OMD 1

Ainsi, en 2009, l'OIF, la Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) basée à Dakar (Sénégal) et l'Université Senghor d'Alexandrie (Egypte) ont mis à disposition de 6 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo et Tchad) une expertise internationale afin de finaliser leur stratégie nationale de formation à la gestion scolaire.

L'OIF a également choisi de favoriser la production régionale de manuels et d'ouvrages scolaires tout en maintenant son appui aux pays ne disposant pas des structures éditoriales nécessaires. Cette approche complémentaire et ciblée contribue à réduire les coûts des ouvrages et, ce faisant, permet d'en démocratiser l'accès.

Grâce à un projet innovateur mis en œuvre, depuis 2007, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), entend répondre tant au problème



Données disponibles de la Banque Mondiale / Rapport pays Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM)

L'IFADEM se donne pour objectif principal l'amélioration des compétences des enseignants du cycle fondamental dans le domaine de l'enseignement du français. Ultérieurement, d'autres disciplines enseignées en français pourront être concernées. L'IFADEM vise principalement à :

- améliorer l'enseignement du français à la faveur de pratiques innovantes, de l'emploi de nouveaux outils didactiques et de nouvelles méthodes pédagogiques ;
- encourager l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) en incitant les décideurs politiques à mettre en œuvre des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) ;
- déployer un dispositif d'enseignement en partie à distance et aménager des infrastructures répondant aux besoins des formations, en se reposant sur des acteurs de terrain préalablement formés.

Fortement ancré dans les contextes administratifs et académiques locaux, IFADEM est co-construite avec les gouvernements des pays partenaires et fait de ce principe d'action une priorité.

Pour plus d'informations : <http://www.ifadem.org/>

du nombre d'enseignants qu'à celui de la qualité de leur formation en soutenant les efforts de modernisation des systèmes éducatifs et de professionnalisation des instituteurs. En effet, selon les statistiques de l'Unesco, les besoins en enseignants atteindront 2,7 millions dans le monde entier en 2015, dont 1,6 million en Afrique subsaharienne.

L'IFADEM, actuellement conduite dans 2 pays (Bénin et Burundi) et bientôt consolidée dans 2 autres (Haïti et Madagascar), a pour but de permettre aux enfants des pays bénéficiaires (le Burundi, le Bénin et Haïti) de recevoir une éducation de base de qualité. Il participe au désenclavement numérique des enseignements maternel et primaire et à la démocratisation de l'accès à l'Internet.

Les résultats obtenus jusqu'à présent et l'évaluation positives de l'IFADEM sont autant de signes forts qui démontrent que ce dispositif, à la fois souple, efficace et résolument tourné vers l'avenir, pourrait servir de modèle de succès durable à d'autres pays en voie de développement.

Dans ce cadre, le dispositif de l'IFADEM, initialement fondé sur la formation continue, servira également, à partir de 2011, la formation initiale. Il est aussi prévu, au terme de 2013, de former entre 30 000 et 35 000 enseignants chacun au Bénin et au Burundi, soit la totalité des enseignants de l'éducation de base, 10 000 à Madagascar et 5000 à Haïti, soit un total entre 80 000 et 85 000 enseignants. A l'issue de 2013, l'IFADEM est appelée à être déployée dans d'autres pays et pourra d'autant plus mobiliser des financements additionnels de la part des coopérations bilatérales et multilatérales.

Aujourd'hui, l'éducation et la formation ne peuvent plus ignorer les technologies numériques. Le développement des usages du numérique repose sur des changements profonds avec la nécessité de former les enseignants à de nouvelles pratiques pédagogiques pour les aider à maîtriser suffisamment les dispositifs et les contenus numériques.

Dans ce contexte, l'OIF, par l'intermédiaire de son Institut de la Francophonie numérique (IFN), agit au service des systèmes éducatifs. Ses interventions, résolument placées sous le signe de la solidarité et de la diversité se fondent sur une démarche d'efficacité qui consiste à prendre en compte les besoins réels des populations, à recourir aux compétences locales, à mutualiser les savoirs, à favoriser les libertés de choix, tout en veillant à promouvoir plus particulièrement les jeunes et les femmes.

En 2008, dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'OIF a permis l'organisation d'un Symposium de haut niveau à Tunis sur la problématique des TIC dans l'éducation et les systèmes d'enseignements qui a permis la mobilisation des experts francophones et l'identification de voies et moyens d'action pertinents pour atteindre les résultats attendus.

EDUCATION NON FORMELLE

L'accès à l'éducation ne peut être dénié à des pans entiers de la population : femmes, enfants non scolarisés, mal scolarisés ou déscolarisés, minorités en zones enclavées. Tout en inscrivant prioritairement

4 Ce guide a été présenté et distribué à la Sixième Conférence internationale de l'Education des Adultes (CONFITEA VI) à Belém au Brésil en décembre 2009

son action au service de l'amélioration de la qualité de l'éducation formelle, l'OIF accorde également une place importante à l'éducation non formelle.

Elle agit ainsi conjointement avec le Conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation en Afrique (CREAA) en vue d'un plan de relance du programme d'alphabétisation dans quinze pays membres du CREAA. Un appui technique et financier a été apporté à plus d'une dizaine d'ONG de cinq pays d'Afrique pour la réalisation de sessions de formation de formateurs, d'agents d'alphabétisation et d'enfants déscolarisés, ainsi que pour des dotations en manuels, livres, kits de formation ou produits parascolaires.

L'OIF a également publié en 2009 un ouvrage, *L'Alphabétisation et l'éducation non formelle en Afrique : Exemples de bonnes pratiques en Francophonie*⁴, qui est mis à la disposition des Etats et gouvernements membres pour servir de guide

d'action en matière d'éducation non formelle par la mutualisation des expériences réussies.

Afin de compléter les actions relatives à l'alphabétisation et favoriser la lecture publique, l'OIF a bâti un réseau qui se chiffre en 2010 à près de 300 Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) dans 21 pays en développement, et qui sera élargi à 350 CLAC d'ici 2013. L'ensemble des CLAC permettent au public des milieux ruraux ou pré-ruraux en particulier d'accéder aux savoirs en accueillant près de 3 millions de visites chaque année.

Cette initiative permet de compléter les politiques d'éducation ou d'alphabétisation et vient appuyer la mise en place d'un réseau national de lecture publique. Elle favorise aussi l'appropriation des moyens et des compétences nécessaires à la pérennisation d'une véritable politique de lecture publique.

Les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) et leur impact sur les OMD

En facilitant l'accès aux savoirs, les CLAC ont un impact social et économique conséquent sur plusieurs des Objectifs du millénaire.

■ sur la jeunesse :

Les moins de seize ans représentent 70 % de la fréquentation des CLAC.

■ en matière d'éducation :

Les élèves abonnés à un CLAC avaient deux à trois fois plus de chances de réussite aux examens (CEP, BEPC, baccalauréat).

■ sur l'égalité des genres et la santé maternelle :

Les CLAC permettent de toucher un public féminin que certaines traditions locales ou religieuses tiennent parfois à l'écart de l'accès aux savoirs. En

particulier, des résultats significatifs en matière de lutte contre les grossesses précoces et contre l'excision ont été relevés (évaluations menées au Bénin, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire)⁵.

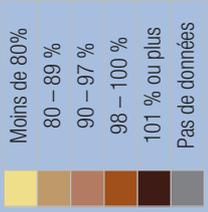
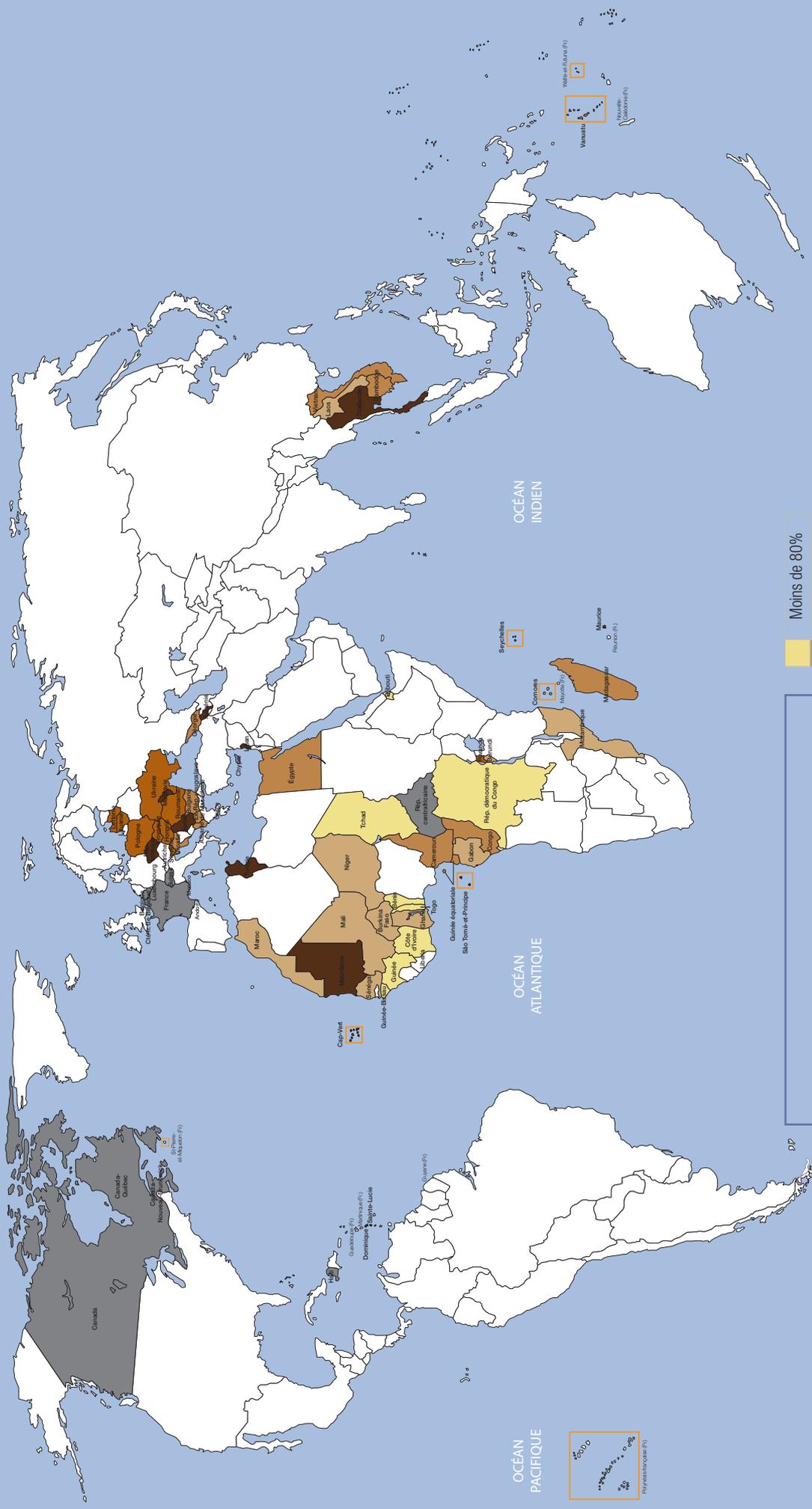
■ sur la promotion sanitaire et la santé des enfants :

Au bénéfice des populations issues souvent des zones défavorisées, les CLAC servent régulièrement de relais à des actions sanitaires : vaccination, lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, le Sida et le paludisme. En matière de vaccination infantile, le taux est passé, dans certains cas, de 10 % à 60 % de la population suite à l'implantation d'un centre (évaluations menées en Guinée et au Sénégal).⁶

5 Source : Etude d'impact des CLAC sur les taux de réussite au primaire et au collège, Département de psychopédagogie de l'Université de Ouagadougou, 2003.

6 Source : Appui au développement communautaire en Afrique, une expérience de communication en Afrique de l'Ouest, CRDI, 2000.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité entre les sexes et
l'autonomisation des femmes



Ratio de filles et de garçons dans l'enseignement primaire et secondaire

Océan Pacifique



Océan Atlantique

Océan Indien

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

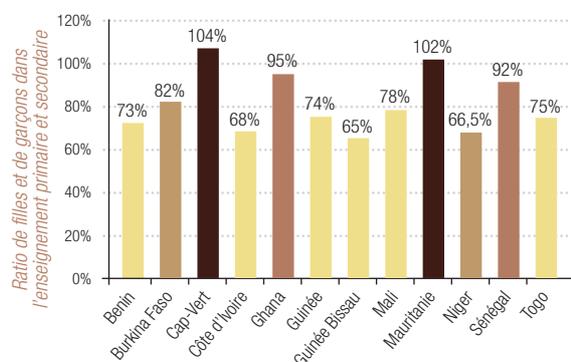
ÉTAT DES LIEUX

Cible : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

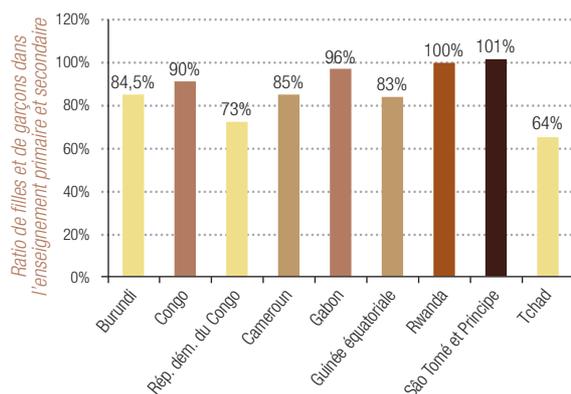
L'égalité dans l'éducation

- Des progrès sont enregistrés dans les pays en développement. En 2008, on compte 96 filles pour 100 garçons dans le cycle primaire et 95 filles pour 100 garçons dans le cycle secondaire. En 1999, les ratios étaient respectivement de 91 à 100 et de 88 à 100.
- En dépit de ces progrès enregistrés depuis 1990 et 5 ans après l'échéance de 2005, la cible de la parité entre les sexes demeure difficilement atteignable. Au sein de l'espace francophone, les dernières estimations comptent que 86 filles pour 100 garçons sont scolarisées dans l'enseignement primaire et secondaire en Afrique subsaharienne et de 96 filles pour 100 garçons en Asie du Sud-Est.¹

AFRIQUE DE L'OUEST



AFRIQUE CENTRALE



Ratio de filles et de garçons dans l'enseignement primaire et secondaire

Moins de 80%
80 – 89 %
90 – 97 %
98 – 100 %
101 % ou plus
Pas de données

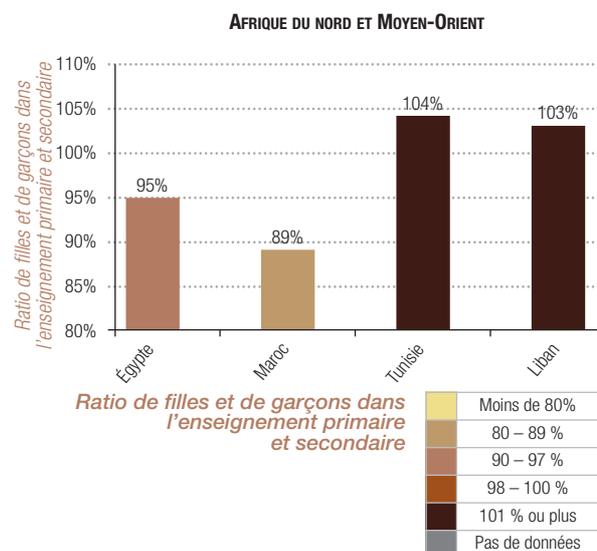
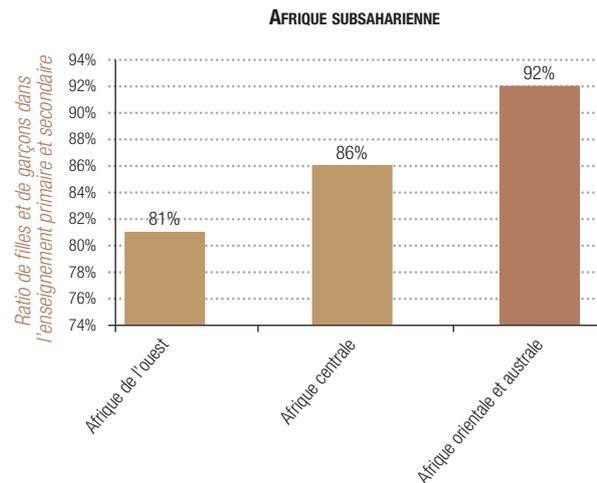
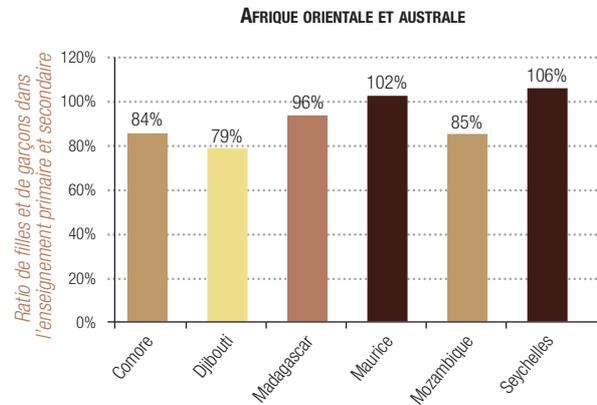
¹ Source : *Atlas en ligne des OMD*, Banque Mondiale / Rapport pays
Ces taux moyens masquent cependant des variations entre les taux des différents pays. Pour plus de détails, voir les graphiques ci-contre ou les tableaux en annexe.

L'égalité dans l'emploi

- Les femmes sont de plus en plus nombreuses à occuper des emplois rémunérés dans des secteurs non-agricoles de l'économie mais la progression reste extrêmement lente, notamment en Afrique du nord où le taux moyen des pays francophones est de 25% et en Afrique de l'ouest où il est de 29%.ⁱ
- Les progrès enregistrés par la situation des femmes sur les marchés de l'emploi dans le monde n'ont pas entraîné de réduction sensible des inégalités entre hommes et femmes au travail, même si, pour de nombreuses femmes, quitter une situation d'emploi précaire pour un travail rémunéré et salarié marque une étape importante vers l'autonomie financière et l'indépendance.
- La participation des femmes au marché du travail demeure problématique en Afrique subsaharienne où les femmes sont généralement dans les secteurs informels de l'économie et dans le secteur agricole, avec peu ou pas de sécurité financière et d'avantages sociaux.

L'égalité dans la prise de décision politique

- Globalement, la proportion des femmes occupant des postes à responsabilité politique augmente progressivement grâce aux mesures d'incitation introduites dans les systèmes électoraux des pays, les quotas et les diverses mesures de discrimination positive.
- Néanmoins, l'objectif minimal de 30% de femmes à des positions de pouvoir fixé est loin d'être atteint et cache d'énormes disparités entre les pays des différentes régions. Au sein des pays francophones, les femmes parlementaires sont plus nombreuses mais, au niveau gouvernemental, elles accèdent surtout à des ministères qui leur sont traditionnellement réservés : les affaires sociales, la famille ou encore la condition féminine.



Données disponibles de la Banque Mondiale / Rapport pays Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

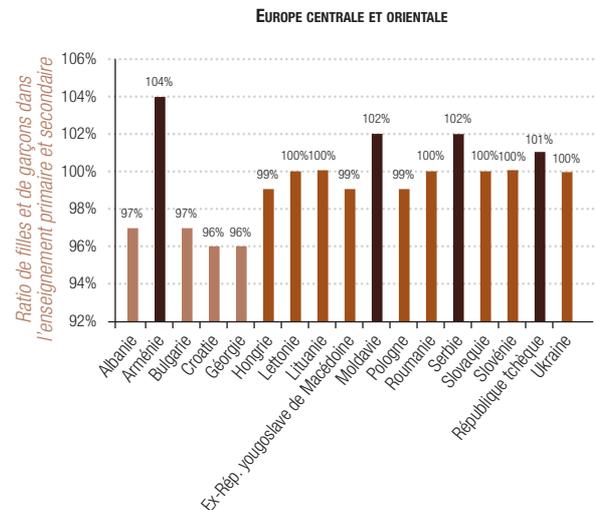
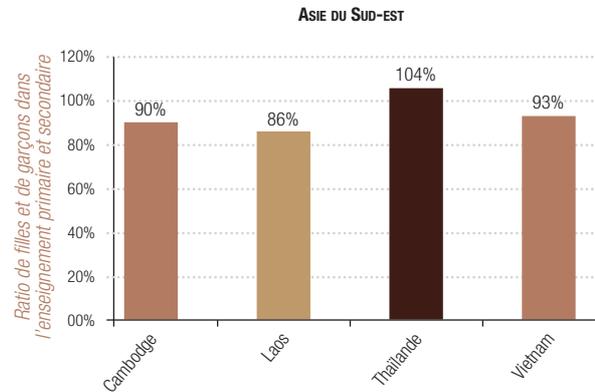
L'ACTION DE LA FRANCOPHONIE

L'engagement de l'OIF en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité remonte aux origines même de l'Organisation. Il s'est consolidé à partir de 1994, dans le cadre de la préparation de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin. En 2000, les Etats et gouvernements membres de la Francophonie ont adopté la Déclaration de Luxembourg, qui préconise une approche privilégiant « *le changement et l'évolution des rôles et responsabilités des femmes et des hommes* », ainsi que « *la prise en compte systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes (...) dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques* ». Avec la Déclaration de Luxembourg, la Francophonie s'est doté d'un cadre d'intervention dans le domaine de la promotion du pouvoir d'action des femmes et de l'égalité des genres. Cet engagement a été réitéré en 2004 dans le Cadre stratégique décennal pour l'ensemble des quatre missions assignées à la Francophonie.

Ainsi, considérant qu'il ne peut y avoir de développement ni de gouvernance durables sans une implication effective des femmes dans tous ses domaines d'intervention, l'OIF a inscrit l'objectif de l'égalité des hommes et des femmes comme une ligne directrice de l'ensemble de sa programmation issu de son Cadre stratégique. Ce faisant, son approche allie la mise en œuvre d'actions spécifiques de lutte contre les discriminations fondées sur le genre à une intégration transversale de l'objectif d'égalité.

CONSOLIDER LE STATUT DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

L'OIF mène des actions de plaidoyer en faveur de la mise en application effective des instruments interna-



Ratio de filles et de garçons dans l'enseignement primaire et secondaire

Moins de 80%
80 – 89 %
90 – 97 %
98 – 100 %
101 % ou plus
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

tionaux et des engagements nationaux en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes. A titre d'exemple, ce fut le cas de la traduction des instruments relatifs aux droits de l'Homme, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979, en priorités politiques.

Ces actions permettent le suivi régulier des instruments internationaux au sein du Rapport sur l'« Etat des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone »² publié par l'OIF. Par ailleurs, des ateliers de réflexion et de partage d'expérience sur la budgétisation sensible au genre ont été organisés avec la mise en œuvre récente d'un projet pilote d'appui à l'intégration du genre dans les budgets nationaux et locaux. Ce projet vise à évaluer le coût de l'application des politiques, stratégies et plans en faveur de l'égalité, et d'y affecter les ressources nécessaires.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

L'OIF accorde également une attention toute particulière à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, violences qui représentent l'un des obstacles majeurs à l'atteinte de l'égalité des sexes et à la réalisation des Objectifs.

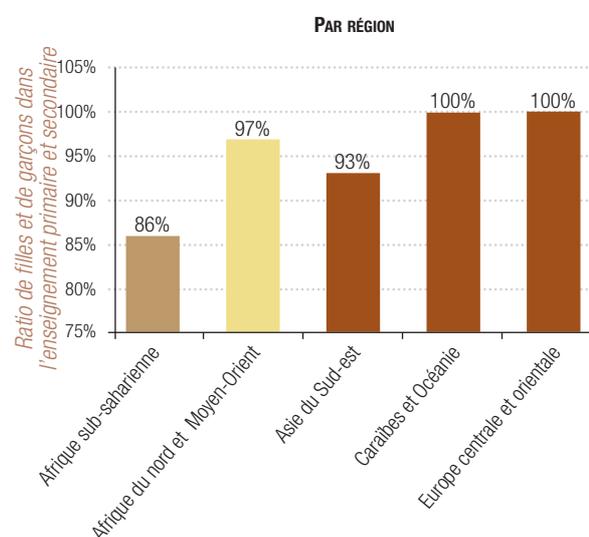
Au cours des 10 dernières années, l'OIF a initié plusieurs projets dans une dizaine de ses pays membres afin de sensibiliser et de former aussi bien des organisations de la société civile que des institutions nationales au plaidoyer sur la lutte contre la violence faite aux femmes, ainsi que pour accompagner les femmes et filles victimes de ces violences dans leur reconstruction et réinsertion sociale.

² Pour plus d'informations : <http://democratie.francophonie.org>.

Ratio de filles et de garçons dans l'enseignement primaire et secondaire

Moins de 80%
80 – 89 %
90 – 97 %
98 – 100 %
101 % ou plus
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>



L'OIF lutte contre les violences faites aux femmes en République démocratique du Congo

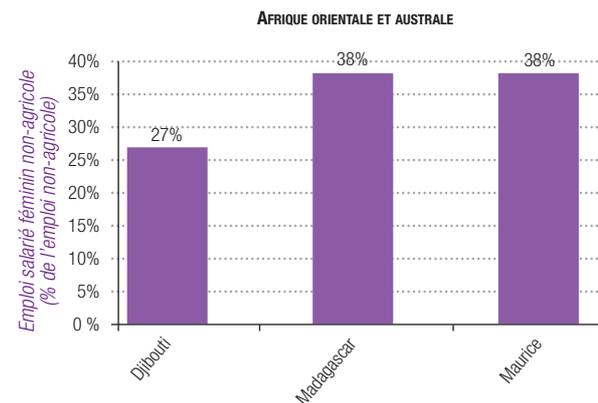
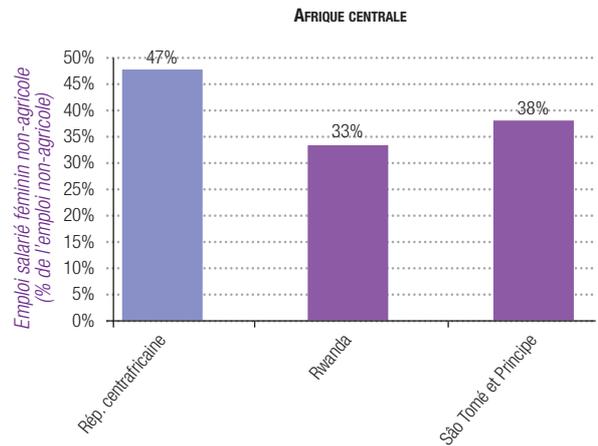
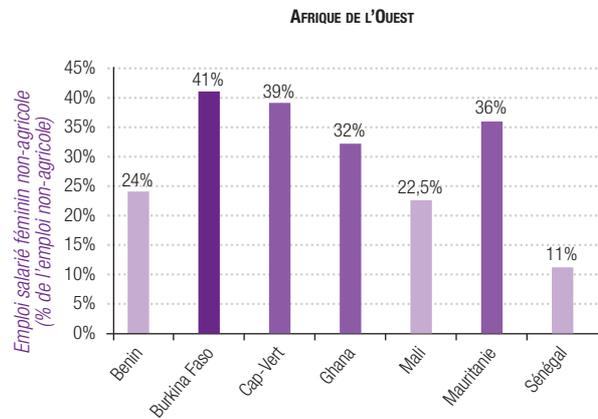
En 2009, l'OIF a initié un projet d'accompagnement des femmes et filles victimes de violences dans la province du Sud-Kivu en RDC, afin de fournir un appui global (médical, psychologique et juridique) aux victimes et survivantes, ainsi que de sensibiliser les communautés et familles pour permettre la réintégration sociale de ces femmes qui sont fortement marginalisées suite aux graves violences qu'elles ont subies. Ce projet a permis l'accompagnement de 818 femmes et filles victimes de violences sexuelles et 636 femmes et filles vulnérables dans le Sud Kivu.

Dans le cadre de la 54^e session de la Commission de la Condition de la femme pour l'examen et l'évaluation des quinze années de mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin en 2010, les pays membres de l'OIF ont adopté une « Déclaration sur les violences faites aux femmes », un des domaines qui n'a pas enregistré d'avancées notables depuis 2005. Cette déclaration propose une définition élargie des violences faites aux femmes, des engagements clairs au niveau national et des recommandations à destination de l'OIF dans le domaine.

ELIMINER DES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES DANS L'ENSEIGNEMENT

Dès 2000, l'OIF a contribué à l'identification des politiques éducatives ayant produit des résultats tangibles dans le domaine de la scolarisation des filles et à la sensibilisation des différents acteurs concernés à l'importance de l'éducation des filles et des femmes et à son impact sur le développement. Notamment, au cours des cinq dernières années, l'OIF a mis en place des projets d'appui à la scolarisation des filles et à la réduction des disparités entre les filles et les garçons à l'école dans 10 pays africains (Burkina-Faso, Togo, Bénin, Guinée, Mali, Niger, Sénégal Tchad, Djibouti et RDC).

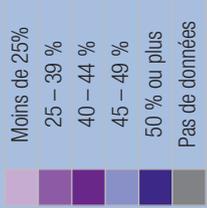
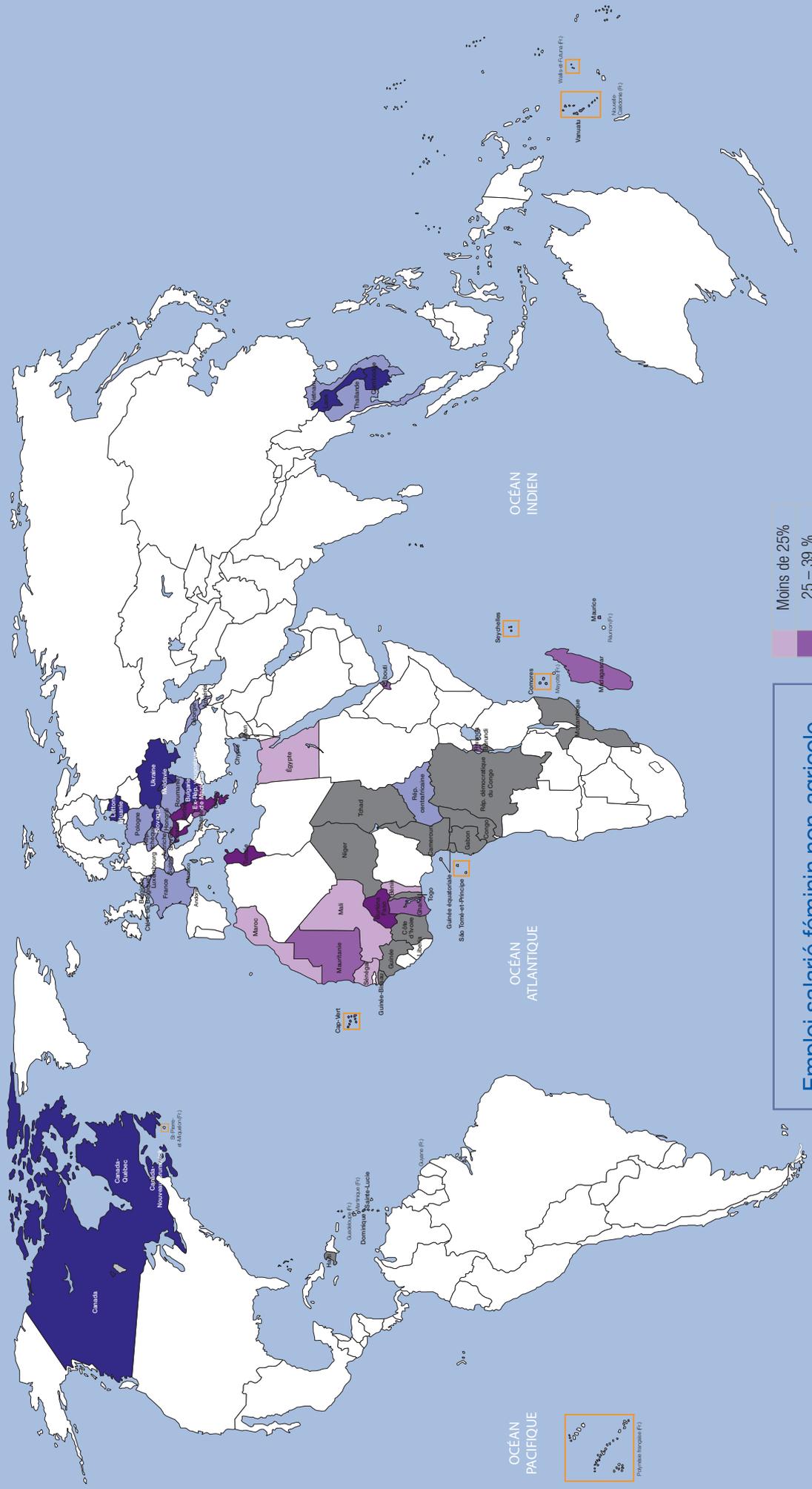
Elle a également œuvré pour le renforcement des politiques de formation des cadres féminins de l'éducation, créé les conditions d'un partage des expériences novatrices dans le domaine de l'éducation des filles et appuyé les structures nationales et régionales d'éducation et de formation dans leur action dans ce domaine. Plus spécifiquement, elle a soutenu l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles par l'amélioration de l'offre scolaire, l'élaboration de curricula et de la formation d'enseignants, l'amélioration de la disponibilité de services scolaires ou des programmes adaptés pour les



Emploi salarié féminin non-agricole (% de l'emploi non-agricole)

Moins de 25%
25 – 39 %
40 – 44 %
45 – 49 %
50 % ou plus
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>



Emploi salarié féminin non-agricole
(% de l'emploi non-agricole)

Océan Pacifique



Océan Indien

Océan Atlantique

D7

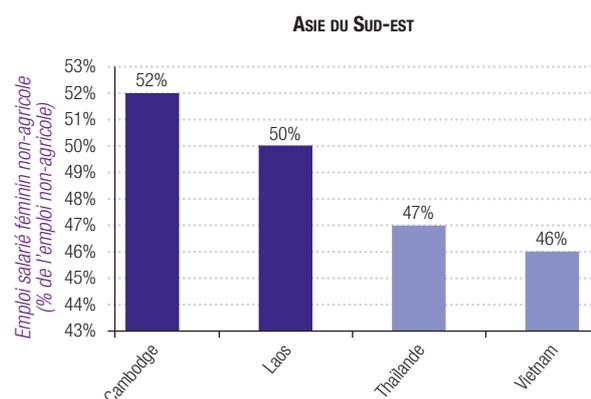
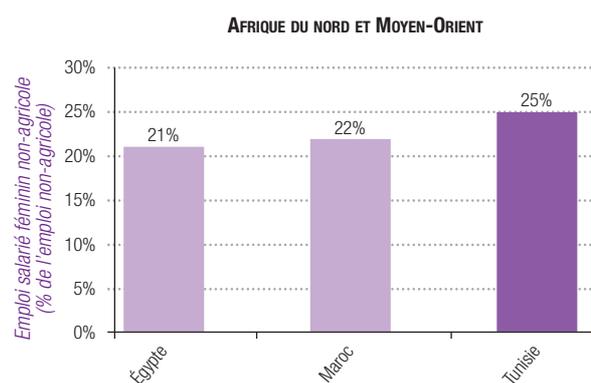
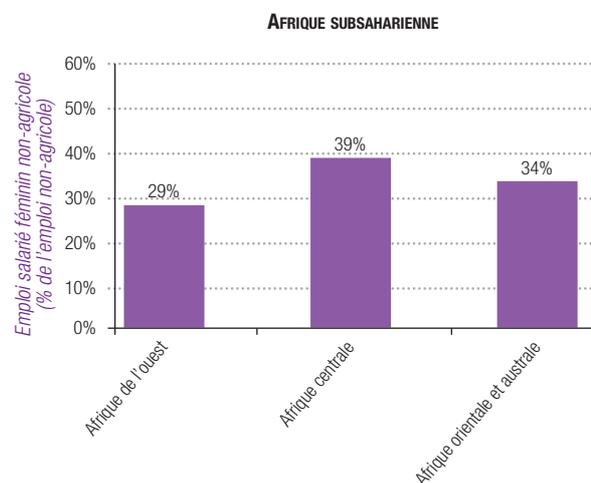
enfants qui accomplissent chez eux de lourdes tâches ménagères.

Un programme d'appui à l'intégration du genre dans les systèmes éducatifs nationaux a été mis en œuvre au cours des 5 dernières années, au Sénégal et aux Comores, afin de former des enseignants et enseignantes à des pratiques et méthodes pédagogiques soucieuses de l'égalité entre les sexes et d'intégrer la dimension de genre dans les curricula existants.

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA PRISE DE DÉCISION DES FEMMES DANS LE DOMAINE POLITIQUE

En matière de participation et de prise de décision dans le domaine politique, l'OIF a contribué à mettre en place des initiatives significatives afin de sensibiliser et d'appuyer les femmes dans l'exercice de leur droit de vote (Bénin, Mauritanie), ainsi que de renforcer les capacités des femmes candidates aux élections et celles des femmes parlementaires dans les pays francophones, notamment par un appui au réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)³. Dans ce cadre, des formations régulières sont organisées en vue de renforcer les capacités de ces dernières.

Parallèlement à ces axes d'intervention, l'OIF encourage la mobilisation et la participation active des femmes francophones aux grands fora internationaux et régionaux concernant la problématique de l'égalité entre les sexes et l'avancement des droits fondamentaux des femmes, afin d'assurer un accès équitable à l'information disponible dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de permettre un partage



Emploi salarié féminin non-agricole (% de l'emploi non-agricole)

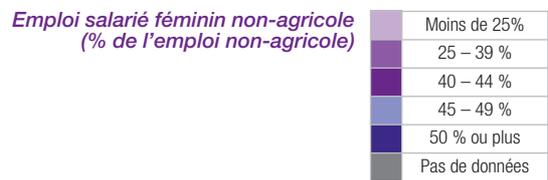
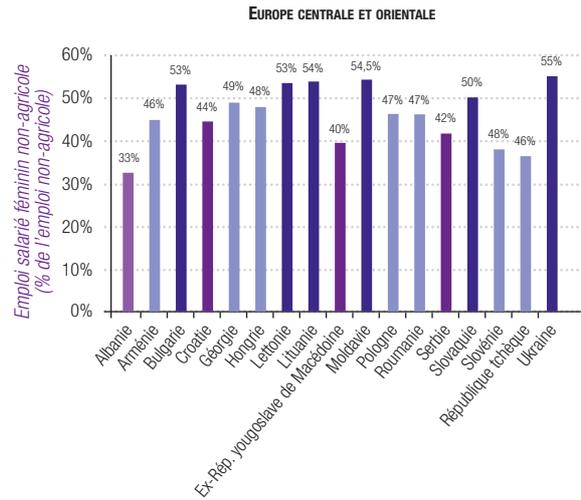
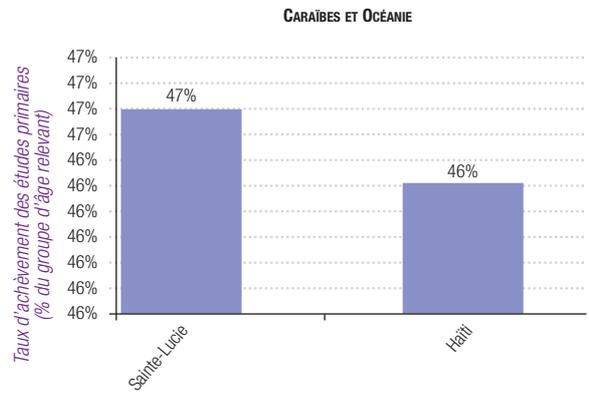
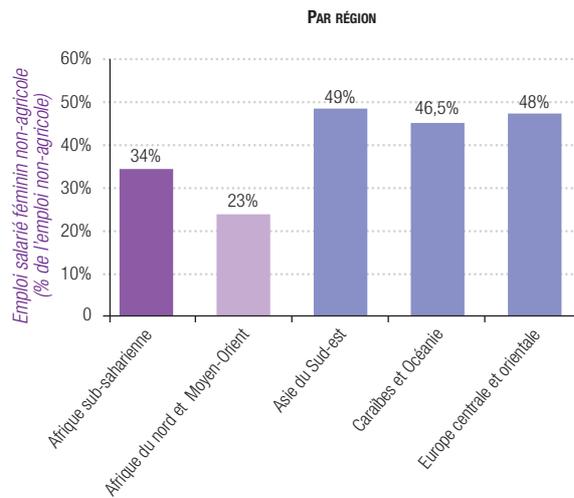
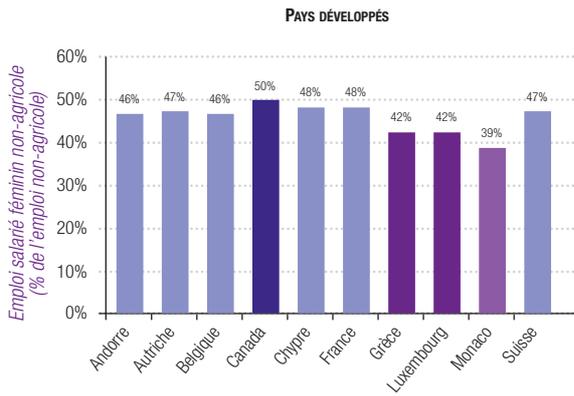
Moins de 25%
25 – 39 %
40 – 44 %
45 – 49 %
50 % ou plus
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale / Rapport pays Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

3 Pour plus d'informations : <http://www.apf.francophonie.org>

d'expériences et de bonnes pratiques avec les femmes d'autres aires linguistiques.

L'OIF déploie également un plan de formation et d'accompagnement de son personnel d'encadrement pour une meilleure prise en compte des enjeux en matière d'égalité entre les sexes dans ses différentes missions. Un énoncé de politique déterminant une stratégie opérationnelle a été adopté afin de préciser les résultats à atteindre à long et moyen termes, ainsi que les modes d'intervention appropriés.

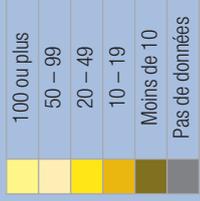
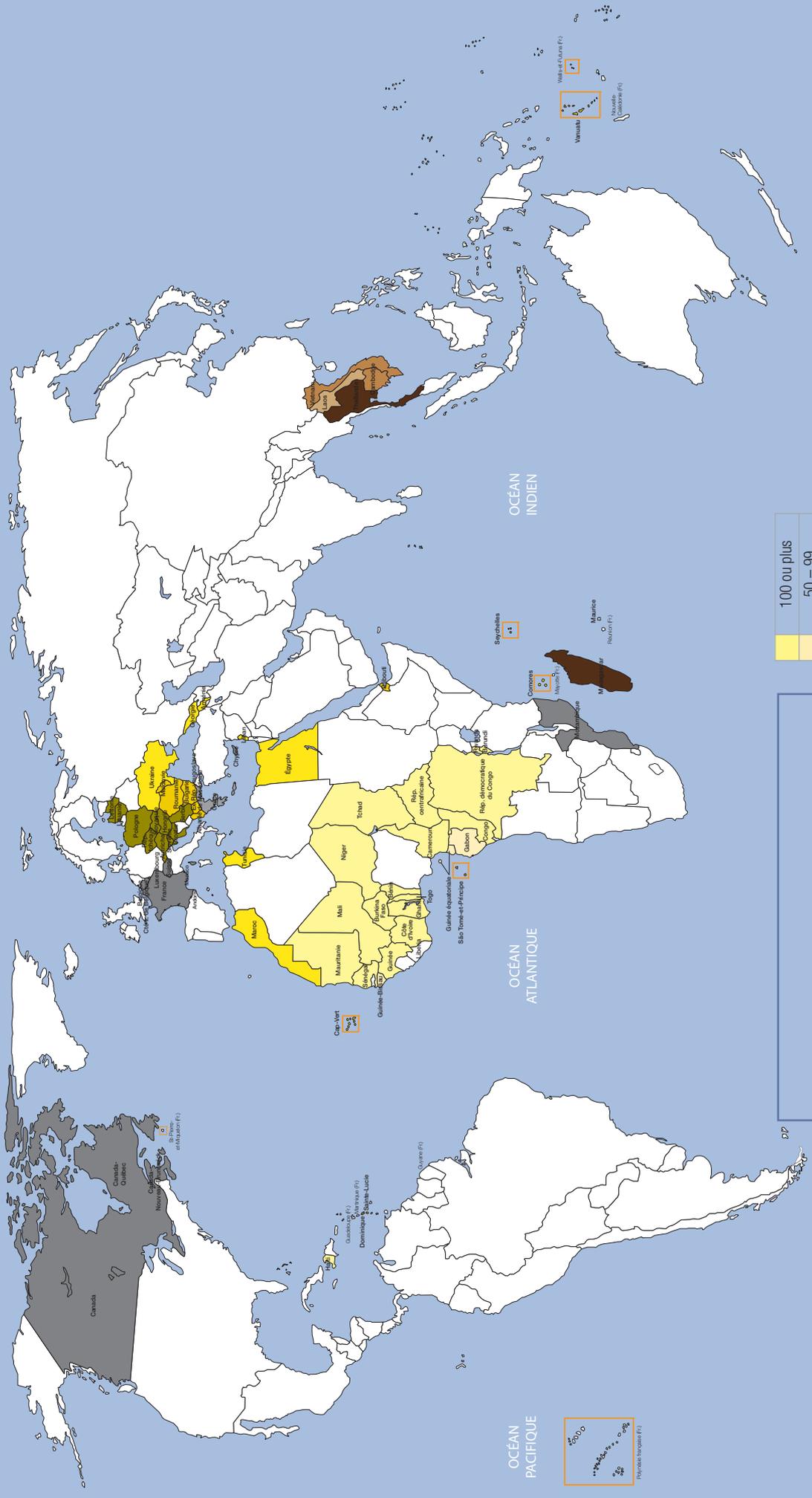


Données disponibles de la Banque Mondiale / Rapport pays Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

Objectif 4 :
Réduire la mortalité infantile

Objectif 5 :
Améliorer la santé maternelle

Objectif 6:
Combattre le Sida, le paludisme
et d'autres maladies



**Taux de mortalité des moins de 5 ans
pour 1000 (2007)**

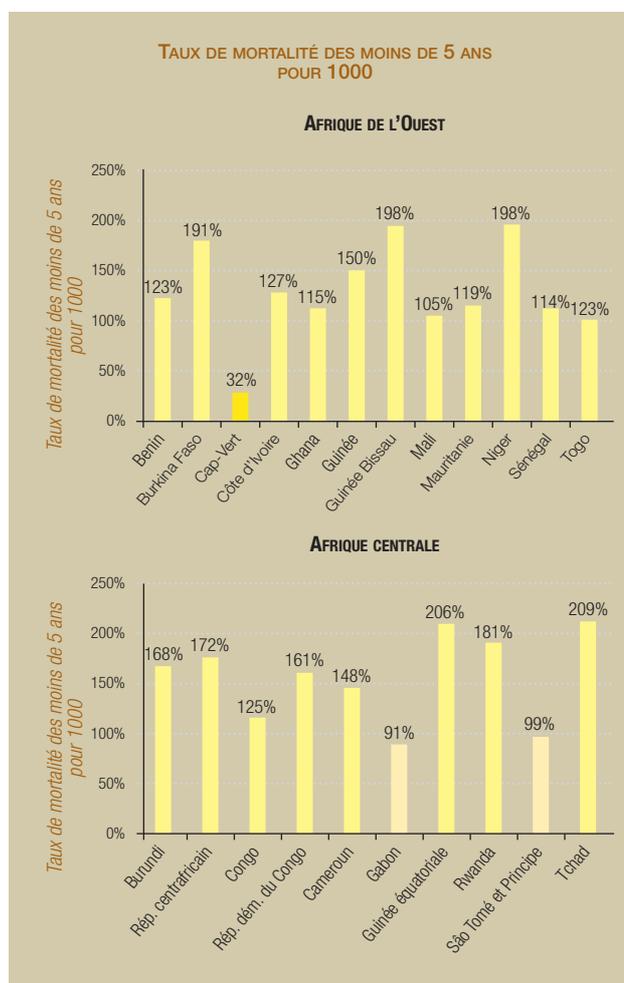
- Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6 : Combattre le Sida, le paludisme et d'autres maladies

ÉTAT DES LIEUX

OBJECTIF 4 RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE

Cible : Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

- Des progrès conséquents sont enregistrés pour réduire la mortalité infantile des moins de cinq ans avec, depuis 1990, un taux de mortalité dans les régions en développement qui a baissé de 28%.¹
- Les plus grands progrès ont eu lieu en Afrique du nord et en Europe centrale et orientale, et de manière encore plus marquée dans certains pays les plus pauvres comme le Mozambique ou le Niger.
- En Afrique subsaharienne, en dépit des efforts fournis, des améliorations restent à réaliser. En particulier, les dernières statistiques montrent qu'au sein de l'espace francophone, le taux moyen de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 133 pour 1000 en Afrique de l'ouest et de 150 pour 1000 en Afrique centrale.²



1 Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

2 Source : *Atlas en ligne des OMD*, Banque Mondiale / Rapport pays. Ces taux moyens masquent cependant des variations entre les taux des différents pays. Pour plus de détails, voir les graphiques ci-contre ou les tableaux en annexe.

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD / Rapport pays,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

100 ou plus
50 – 99
20 – 49
10 – 19
Moins de 10
Pas de données

OBJECTIF 5 AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

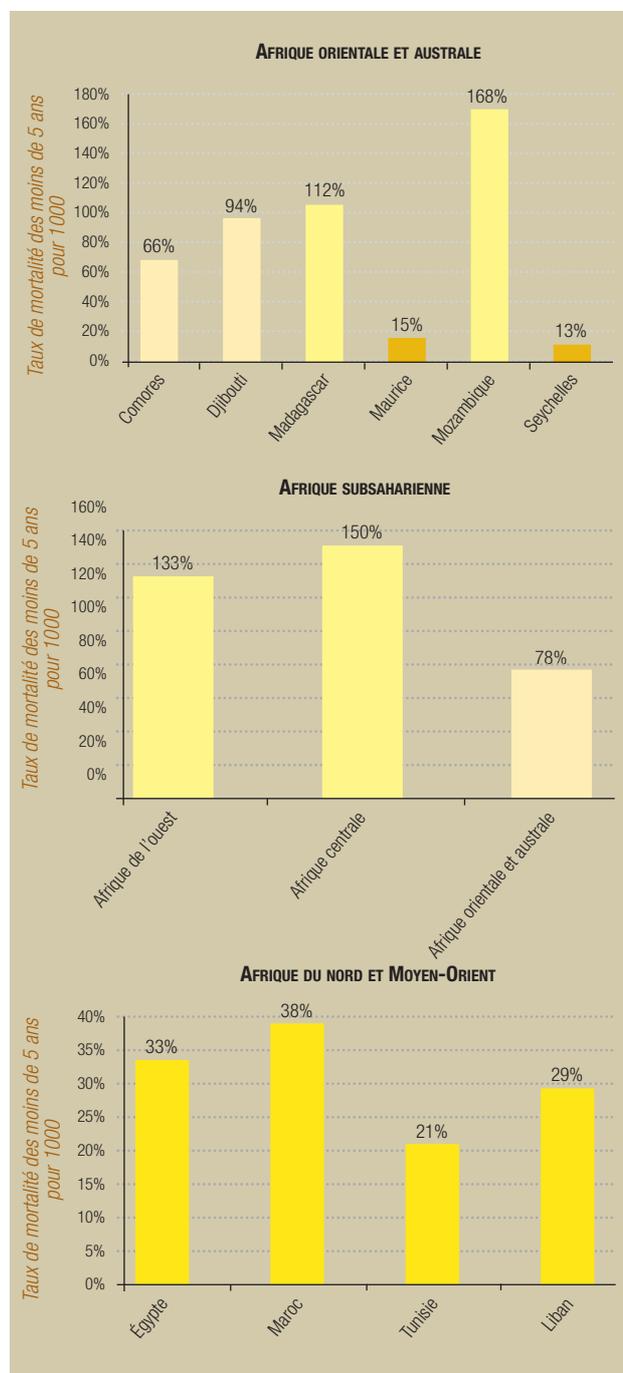
Cible : Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle.

- De manière générale, et bien que les données manquent parfois, on peut estimer, d'après les données préliminaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale, que les régions en développement ont enregistré quelques progrès dans l'amélioration de la santé maternelle, même si de manière absolue, les taux demeurent à un niveau préoccupant.
- En particulier, les statistiques de 2005 montrent qu'au sein de l'espace francophone, le taux moyen de mortalité maternelle est de 678 pour 100 000 naissances en Afrique subsaharienne et de 301 pour 100 000 naissances en Asie du sud-est.³

OBJECTIF 6 COMBATTRE LE SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

Cible : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du Sida et commencé à inverser la tendance.

- L'épidémie du Sida semble s'être stabilisée au niveau mondial même si l'Afrique subsaharienne demeure la région la plus touchée avec des taux de prévalence élevés.

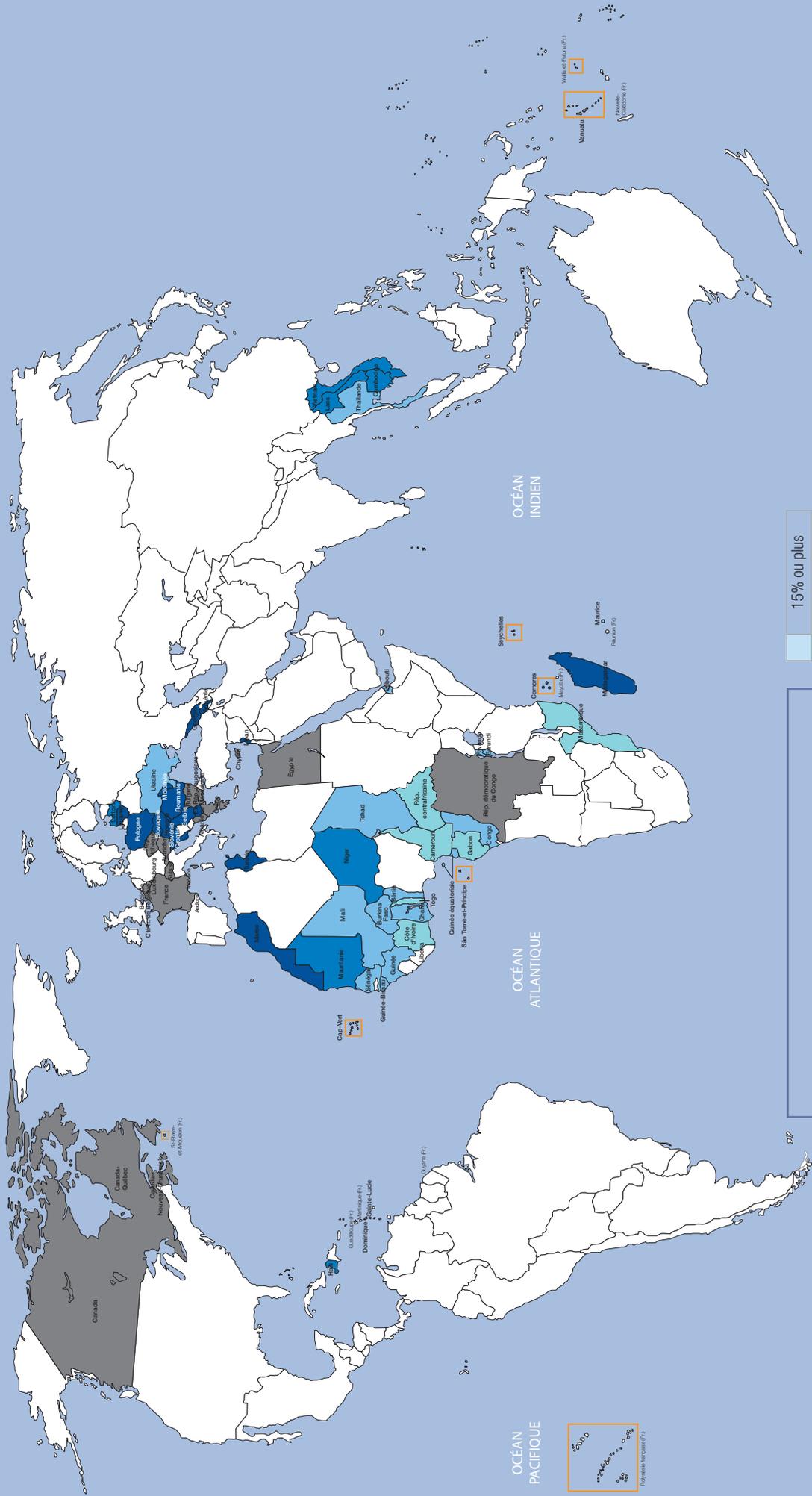


³ Source : *Atlas en ligne des OMD*, Banque Mondiale / Rapport pays
Ces taux moyens masquent cependant des variations entre les taux des différents pays. Pour plus de détails, voir les graphiques ci-contre ou les tableaux en annexe.

Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000

100 ou plus
50 – 99
20 – 49
10 – 19
Moins de 10
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD / Rapport pays,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>



15% ou plus
5 – 14,9 %
1 – 4,9 %
0,5 – 0,9 %
Moins de 0,5 %
Pas de données

Prévalence du sida en % de la population d'âge entre 15-49 ans, 2007

Océan Pacifique



Océan Atlantique

Océan Indien

- Elle constitue toujours une menace grave, en particulier pour les jeunes et les femmes des régions en développement. Dans l'espace francophone, la prévalence du Sida au sein de la population de 15-49 ans est de 1,7% en Afrique de l'ouest, 3,3% en Afrique orientale et australe et de 4% en Afrique centrale.

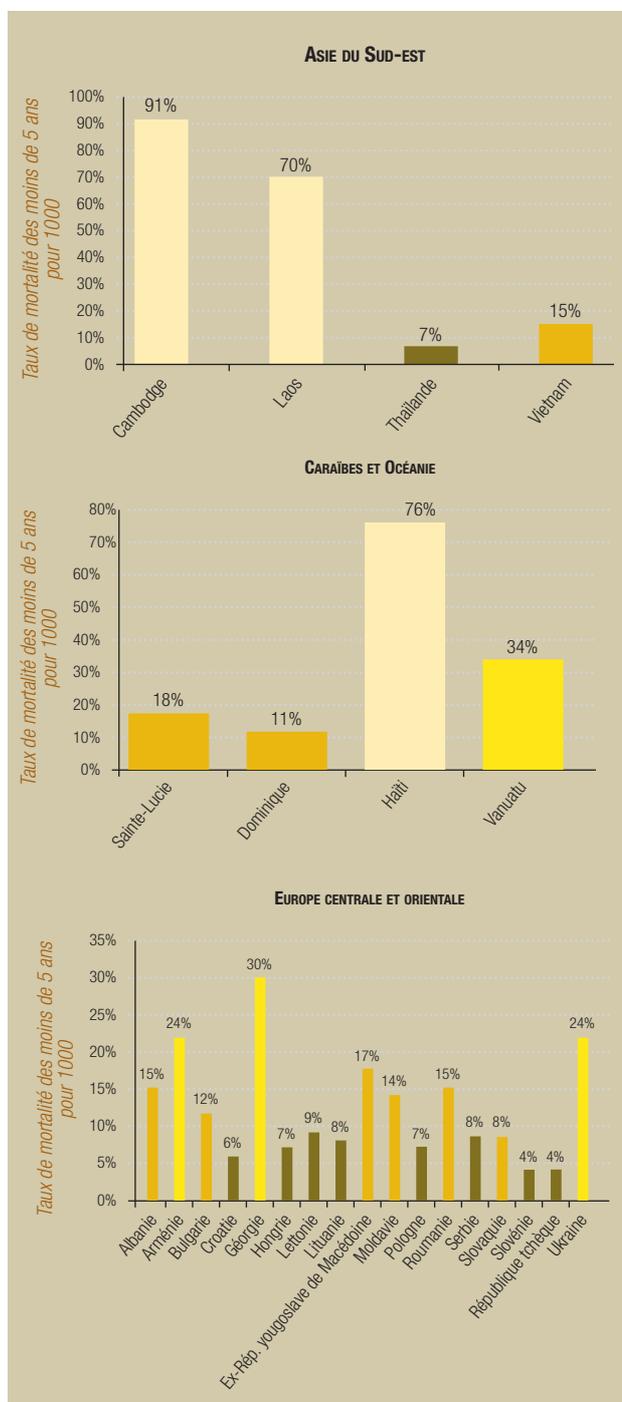
Cible : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et inverser la tendance.

- La tuberculose a une incidence encore élevée du fait que cette maladie est une infection opportuniste associée au Sida. On enregistre des contaminations en progrès dans les régions en développement, même indépendamment de son association avec le Sida, en raison des situations où les conditions de nutrition, d'hygiène et d'éducation sanitaire sont de qualité insuffisante.
- Le paludisme demeure une menace pesant gravement sur la santé dans de nombreuses régions ; il est à l'état de pandémie en Afrique subsaharienne.

L'ENGAGEMENT DE LA FRANCOPHONIE

Les OMD 4, 5 et 6 relatifs à la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle ainsi que la lutte contre le Sida, le paludisme et d'autres maladies ne font pas partie des champs d'action de l'OIF.

Il convient de relever néanmoins que par son rôle de plaidoyer politique, pour le respect des droits de l'Homme, pour la solidarité et le partage ainsi que par son rôle dans la lutte contre la pauvreté, l'OIF apporte une contribution indirecte à l'atteinte de ces Objectifs. son rôle dans la lutte contre la pauvreté, l'OIF apporte une contribution indirecte à l'atteinte de ces Objectifs.



Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000

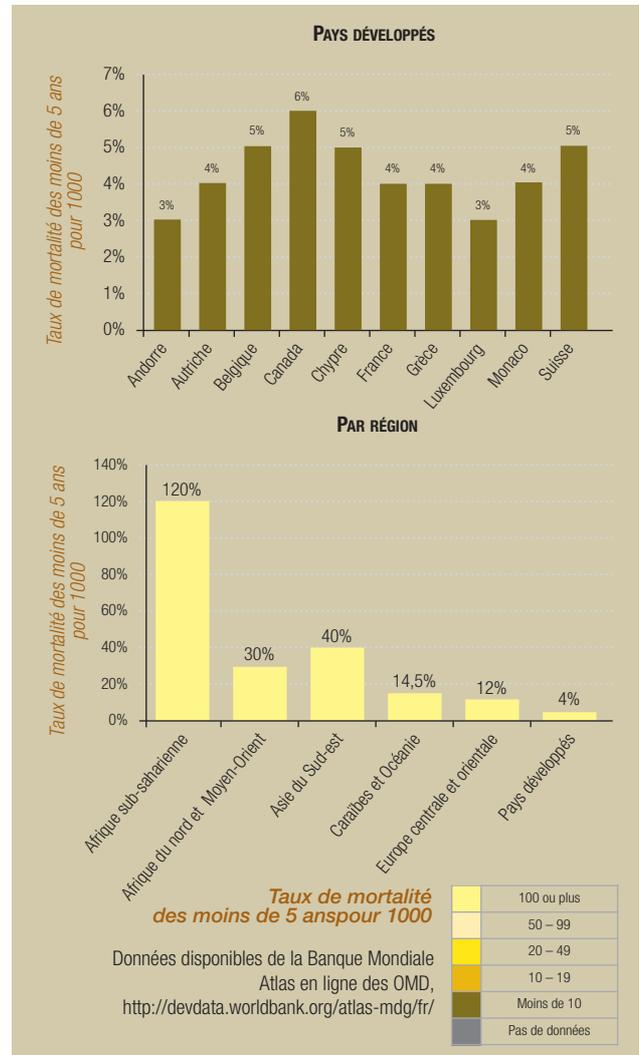
Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD / Rapport pays,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

100 ou plus
50 – 99
20 – 49
10 – 19
Moins de 10
Pas de données

Partenariat Francophonie - Onusida

En décembre 2009, l'OIF, qui compte 23 pays membres situés en Afrique subsaharienne – le continent le plus touché par l'épidémie du Sida -, a signé un accord de partenariat avec ONUSIDA afin de mettre à contribution son expertise et les réseaux francophones dans une approche solidaire pour lutter efficacement l'épidémie du Sida. Ce partenariat prévoit plusieurs axes avec les opérateurs de la Francophonie :

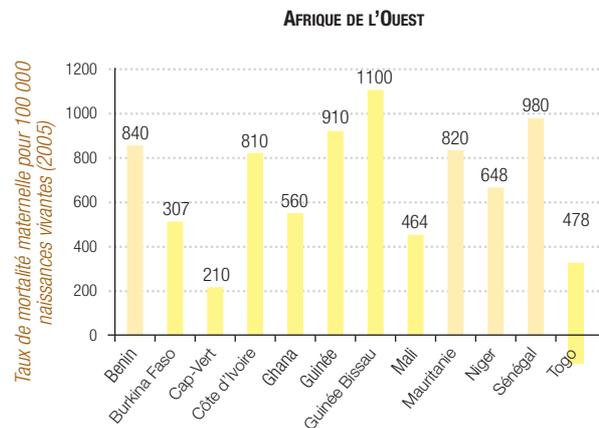
- La Démocratie et les Droits de l'Homme, incluant les aspects législatifs concernant le VIH ;
- L'éducation et la recherche, avec l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Université Senghor d'Alexandrie ;
- L'Association internationale des Maires francophones sera partenaire pour les actions au niveau des centres urbains et des collectivités territoriales.
- TV5MONDE sera le partenaire pour l'information et la sensibilisation.

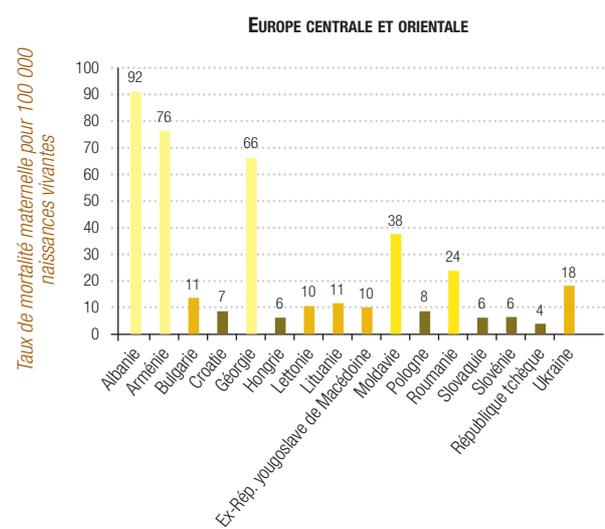
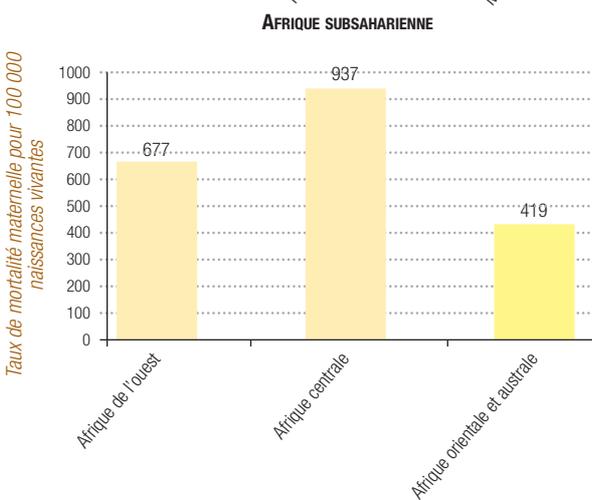
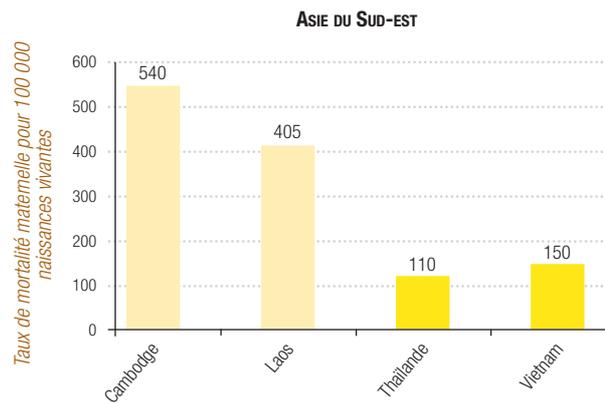
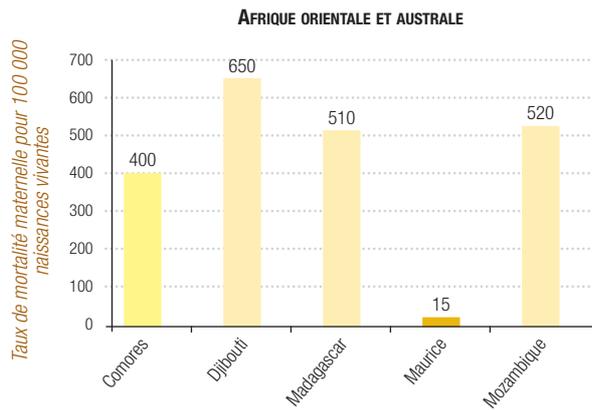
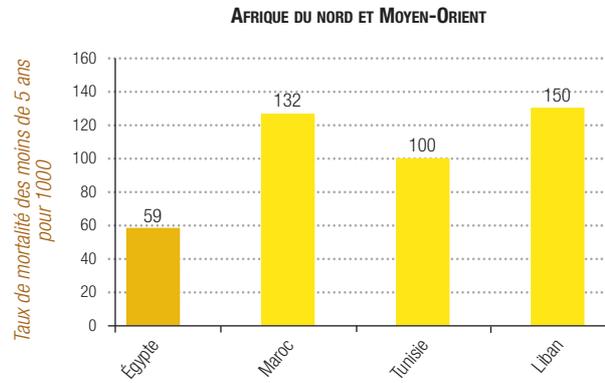
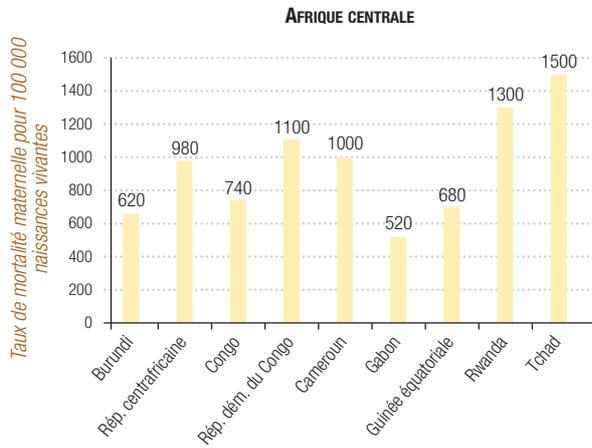


500 ou plus
200 – 499
100 – 199
10 – 99
Moins de 10
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD / Rapport pays, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE POUR 100 000 NAISSANCES VIVANTES (2005)

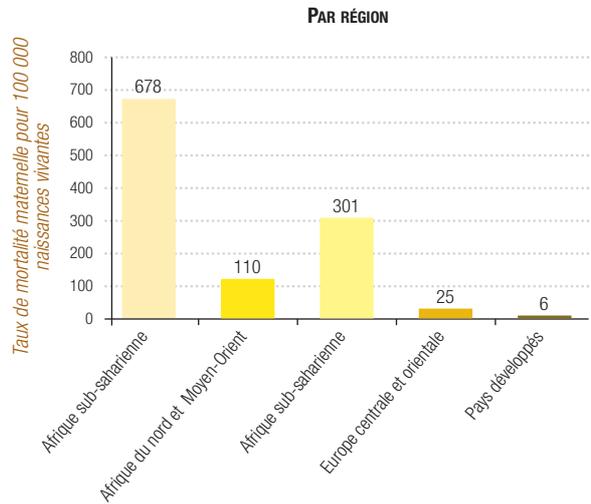
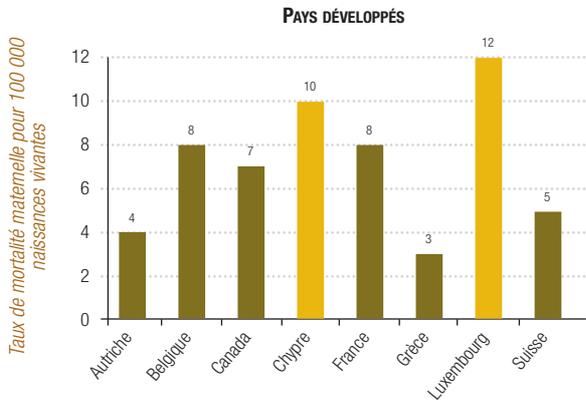




	500 ou plus
	200 – 499
	100 – 199
	10 – 99
	Moins de 10
	Pas de données

Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD / Rapport pays, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

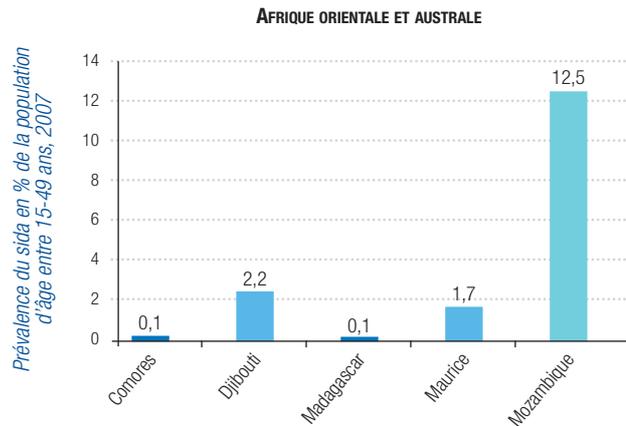
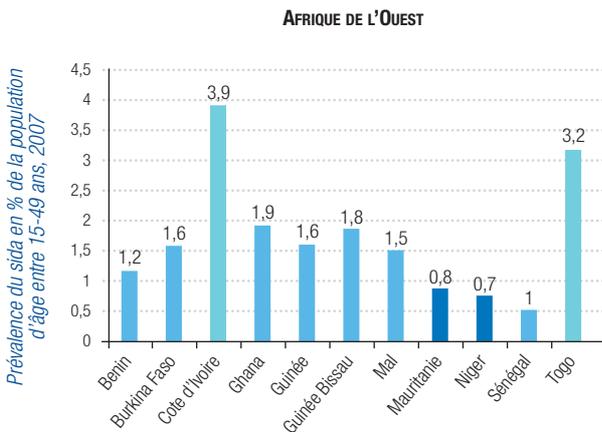
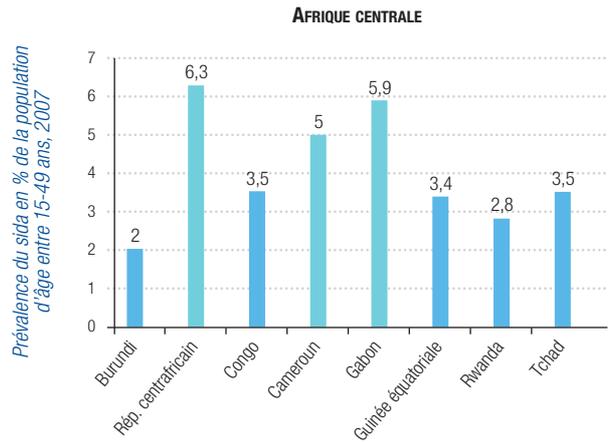


	500 ou plus
	200 – 499
	100 – 199
	10 – 99
	Moins de 10
	Pas de données

Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

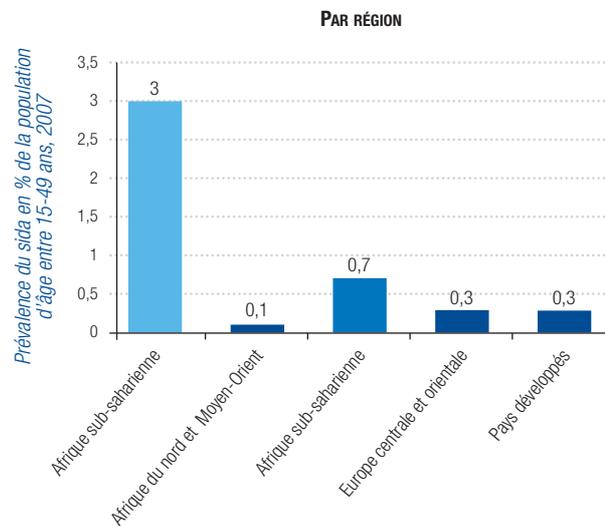
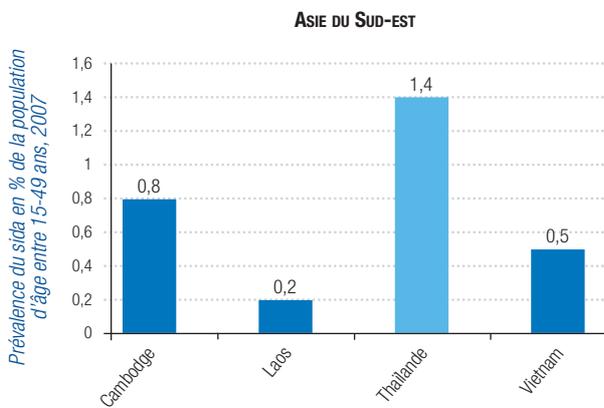
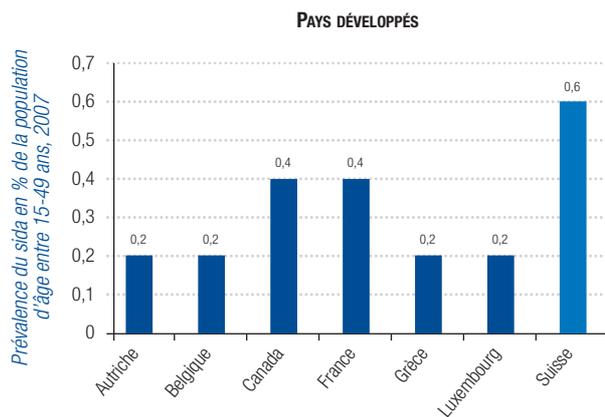
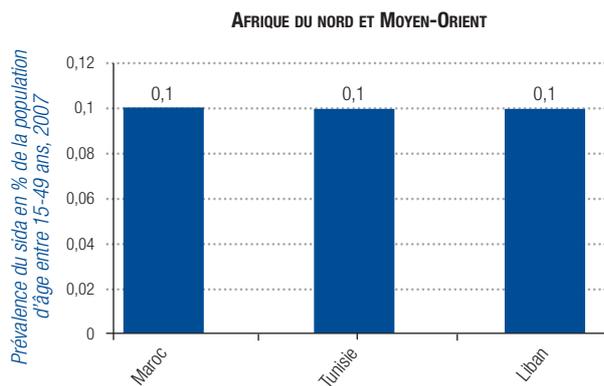
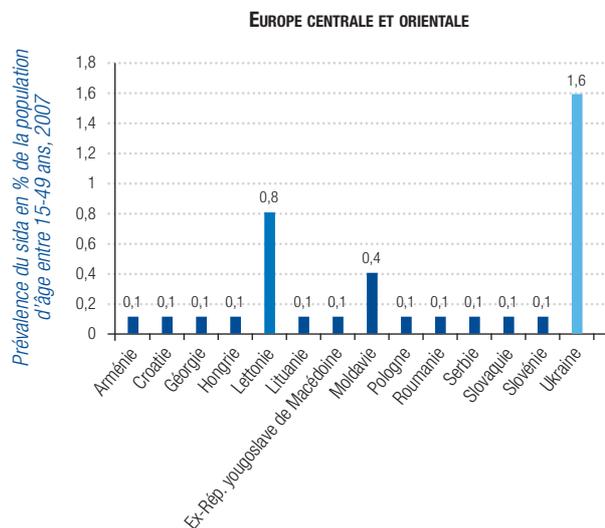
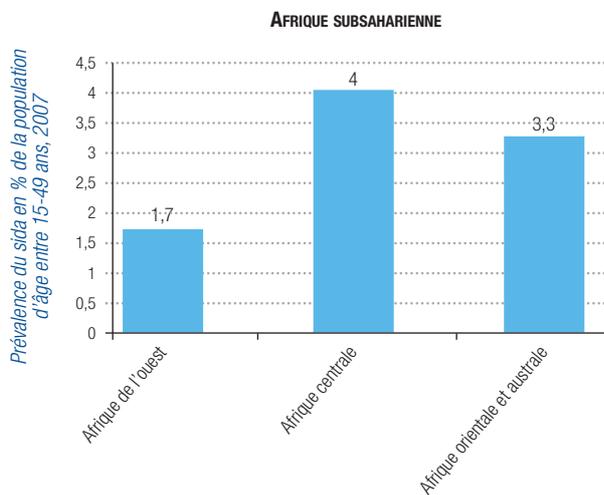
TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE POUR 100 000 NAISSANCES VIVANTES (2005)



	15% ou plus
	5 – 14,9 %
	1 – 4,9 %
	0,5 – 0,9 %
	Moins de 0,5 %
	Pas de données

Prévalence du sida en % de la population d'âge entre 15-49 ans, 2007

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD / Rapport pays, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>



	15% ou plus
	5 – 14,9 %
	1 – 4,9 %
	0,5 – 0,9 %
	Moins de 0,5 %
	Pas de données

Prévalence du sida en % de la population d'âge entre 15-49 ans, 2007

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD / Rapport pays,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

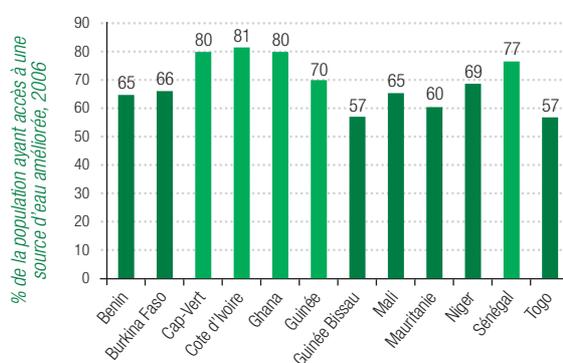
Objectif 7 : Assurer un environnement durable

ÉTAT DES LIEUX

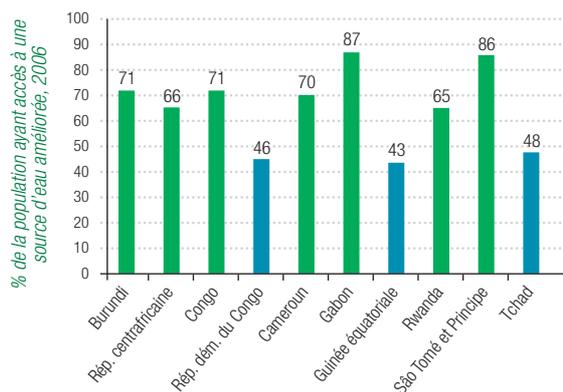
Cible : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

- Sur le plan mondial, la déforestation connaît un ralentissement, même si elle continue à un rythme relativement élevé dans beaucoup de pays francophones.
- L'Afrique continue de montrer des pertes nettes de forêts tandis que dans certains pays d'Asie du sud-est, comme au Vietnam par exemple, on enregistre des gains nets de forêt grâce à des programmes de reboisement.¹
- L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre enregistrée se poursuit à un rythme soutenu, en particulier dans les pays développés et dans certains pays émergents.

AFRIQUE DE L'OUEST



AFRIQUE CENTRALE



% de la population ayant accès à une source d'eau améliorée, 2006

100 %
90 – 99 %
70 – 89 %
50 – 69 %
Moins de 50 %
Pas de données

¹ Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies.

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD / Rapport pays,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

Cible : Réduire de moitié le % de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre.

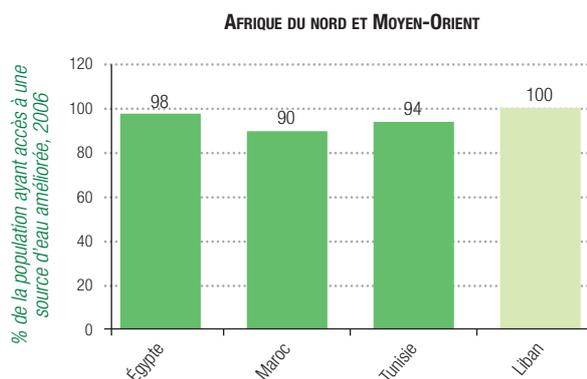
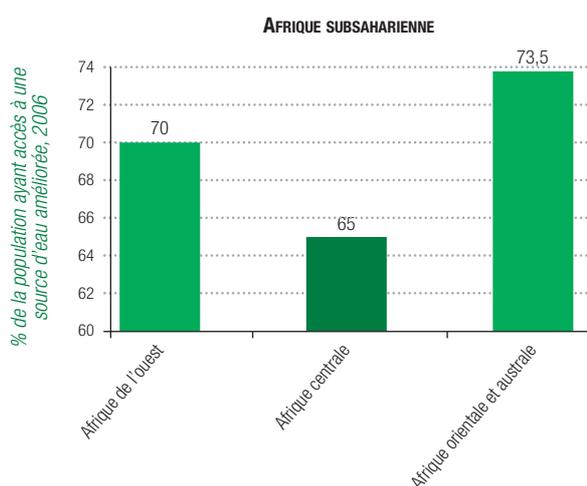
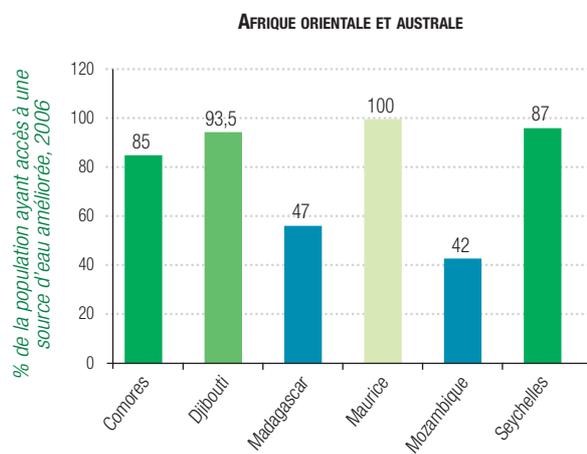
- Sur le plan mondial, la cible est en bonne voie d'être atteinte, voire dépassée. En particulier, parmi les pays francophones en développement, l'Afrique du nord et l'Asie du Sud-est enregistrent les résultats les plus nets.
- Il est à constater néanmoins que beaucoup de régions francophones demeurent relativement loin de la cible. Ainsi, en Afrique subsaharienne, en dépit des efforts fournis et des améliorations relatives, la couverture en eau améliorée est de 70% et en Asie du sud-est de 79%.²
- Dans toutes les régions, les progrès ont eu lieu surtout dans les zones rurales tandis que la couverture en eau salubre dans les zones urbaines est restée quasiment au même niveau. En dépit de la réduction de l'écart urbain-rural, les zones rurales demeurent toujours désavantagées dans toutes les régions en développement, surtout en Océanie et en Afrique subsaharienne.

Cible : Réussir à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Au cours de la dernière décennie, le pourcentage de la population urbaine vivant dans les taudis a diminué dans les régions en développement, passant de 39% en 2000 à 33% en 2010.³

2 Source : *Atlas en ligne des OMD*, Banque Mondiale / Rapport pays
Ces taux moyens masquent cependant des variations entre les taux des différents pays. Pour plus de détails, voir les graphiques ci-contre ou les tableaux en annexe.

3 Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies.



% de la population ayant accès à une source d'eau améliorée, 2006

100 %
90 – 99 %
70 – 89 %
50 – 69 %
Moins de 50 %
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD / Rapport pays,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

On constate toutefois que la prévalence des taudis reste élevée en Afrique subsaharienne et qu'elle augmente dans les pays affectés par un conflit.

L'ACTION DE LA FRANCOPHONIE

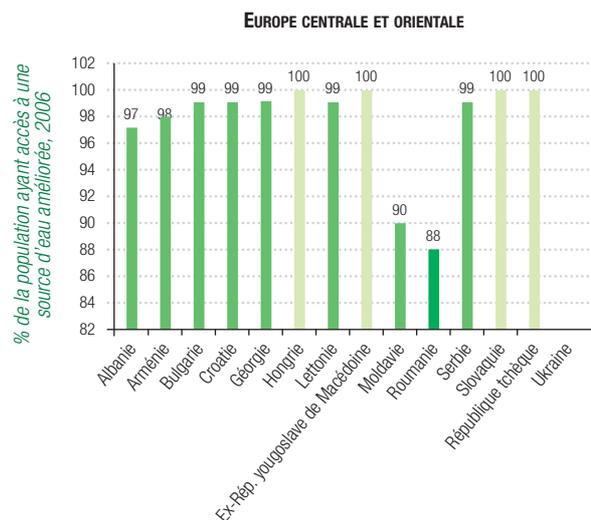
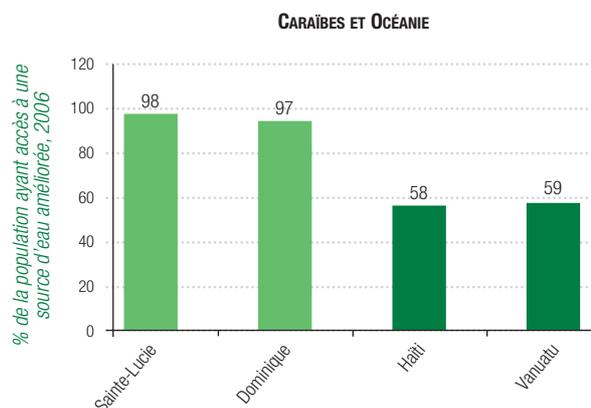
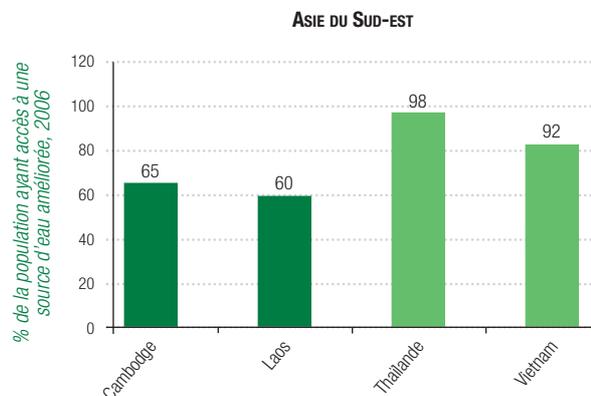
L'OIF, par l'intermédiaire de son Institut de l'énergie et de l'environnement (IEPF), facilite la présence active de ses Etats et gouvernements membres dans le débat mondial sur le développement durable. Pour ce faire, l'OIF produit des informations spécialisées sur ces questions, contribue au développement de communautés de pratiques, et offre des formations ciblées. L'OIF organise aussi de manière systématique des concertations lors des grandes conférences internationales sur le développement durable, la biodiversité ou encore le changement climatique.

Pour plus d'informations : <http://www.iepf.org/>

ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RENFORCER LES CAPACITÉS DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'OIF appuie ses États et gouvernements membres, prioritairement ceux en développement, dans leur processus d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement durable (SNDD). Elle facilite également l'évaluation de ces stratégies et la mutualisation des expériences entre pays, notamment à travers un exercice de Revue par les pairs.

La démarche, dans ce cadre, s'est progressivement déployée selon une double dynamique de mise en place de formations pérennes et résidentes et de formations des formateurs. Ces formations visent non seulement à



% de la population ayant accès à une source d'eau améliorée, 2006

100 %
90 – 99 %
70 – 89 %
50 – 69 %
Moins de 50 %
Pas de données

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD / Rapport pays,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

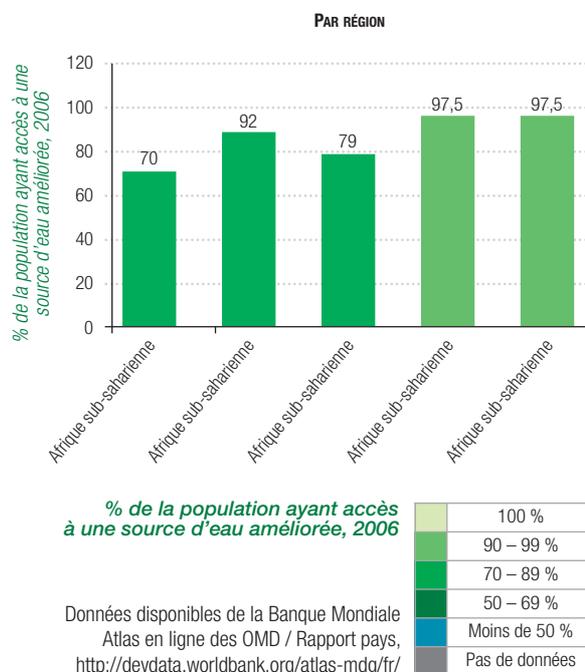
accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques énergétique et environnemental selon une perspective de développement durable. Elles permettent l'édification de pôles d'excellence au Sud avec des activités de veille et de recherche-développement. Elles se prolongent aussi par des mises en réseau de communautés de pratique et une diffusion active de l'information.

Ainsi, au cours des vingt dernières années, ce sont près de 10 000 cadres et de professionnels des quatre coins de l'espace francophone qui ont pu compléter leurs savoirs et savoir faire tout en gardant des liens entre eux à la faveur de nombreux réseaux d'échanges et de partage qu'ils ont constitués.

En dehors de ces formations, des actions spécifiques sont menées à travers des appuis directs aux opérateurs (villes, agences d'électrification rurale, etc.) ainsi que dans la mise en place d'outils d'aide à la décision comme les systèmes d'information énergétique qui ont permis aux pays qui en disposent d'avoir une meilleure visibilité de leur secteur de l'énergie et de procéder à sa meilleure planification.

RECUEILLIR ET PRODUIRE, TRAITER ET DIFFUSER L'INFORMATION POUR L'AIDE À LA DÉCISION

L'OIF publie trimestriellement une revue scientifique et technique, LEF (Liaison – Énergie – Francophonie). Cette revue mobilise des centaines d'experts reconnus pour faire le point sur des thématiques reliées au développement durable, ouvrir des débats et conduire des analyses prospectives et de veille stratégique. Cherchant aussi à faire le lien entre analyse conceptuelle et réalités diverses de terrain, LEF contribue à valoriser les expériences territoriales en documentant études de cas et bonnes pratiques de l'espace francophone. L'OIF a édité et diffusé sur la dernière période, une centaine de



guides techniques, de monographies et de manuels spécialisés au service des acteurs du développement durable.

Enfin, « Médiaterre » (mediaterre.org), qui est un système mondial de mutualisation, d'échanges et de diffusion de l'information francophone sur le développement durable, permet de faire remonter les informations et les activités des pays du Sud en particulier.

Mediaterre

Établi, en marge du Sommet de Johannesburg, en 2002, Médiaterre fédère actuellement une vingtaine de centres de ressources autour de sites portails régionaux, couvrant à ce jour, une grande partie des régions francophones, des sites portails thématiques (biodiversité, énergie, désertification, changements climatiques, modes de production et de consommation durables, eau, forêts, gouvernance...) et de sites d'acteurs (scientifiques, jeunes, femmes, parlementaires).

Il fait actuellement référence au niveau mondial avec 27 portails thématiques, régionaux et d'acteurs, animés par 23 partenaires, rapportant des informations essentielles de tout l'espace francophone et notamment du Sud.

Signe de ce succès, le système compte aujourd'hui 2,5 millions de pages consultées par mois.

Il est référencé par plus de 25 000 sites et est identifié parmi les tout premiers sites par les grands moteurs de recherche à la requête développement durable en français.

Pour plus d'informations : www.mediaterre.org

AGIR SUR LE TERRAIN ET NOUER DES PARTENARIATS EFFICACES

L'OIF a conduit une centaine d'actions d'appui institutionnel ou projets de terrain et de démonstration, orientés pour l'essentiel sur le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion des ressources



naturelles, qui ont été déployés dans différents pays du Sud en Afrique et en Asie du Sud Est.

Ces projets ont constitué autant de lieux et de moments de renforcement de savoir-faire, d'appropriation technologique locale ou de démonstration d'ingénierie sociale ou financière adaptée. Ces projets ont été accompagnés, plus récemment par des formations à la formulation de projets qui permettent la mobilisation de financements auprès des guichets des coopérations bi et multilatérales.

A la mesure des moyens humains et financiers, il a été nécessaire d'encourager une démarche de recherche constante de synergies externes, de partenariats et de développement d'effets de levier en vue de renforcer l'action multilatérale.

ANIMER LA CONCERTATION FRANCOPHONE ET FACILITER LES MISES EN RÉSEAUX

L'OIF assure une présence active et contributive de ses Etats et gouvernements membres dans la négociation mondiale pour un environnement durable, tant dans le cadre de la Commission des Nations unies pour le développement durable que dans celui des Conférences des parties aux trois Conventions de Rio ainsi que dans les autres réunions internationales.

Les concertations francophones, qui touchent à la fois les négociations sur le climat, la désertification, la biodiversité, les forêts et le développement durable, permettent ainsi de remplir, plusieurs fonctions d'intérêts au service des délégations francophones :

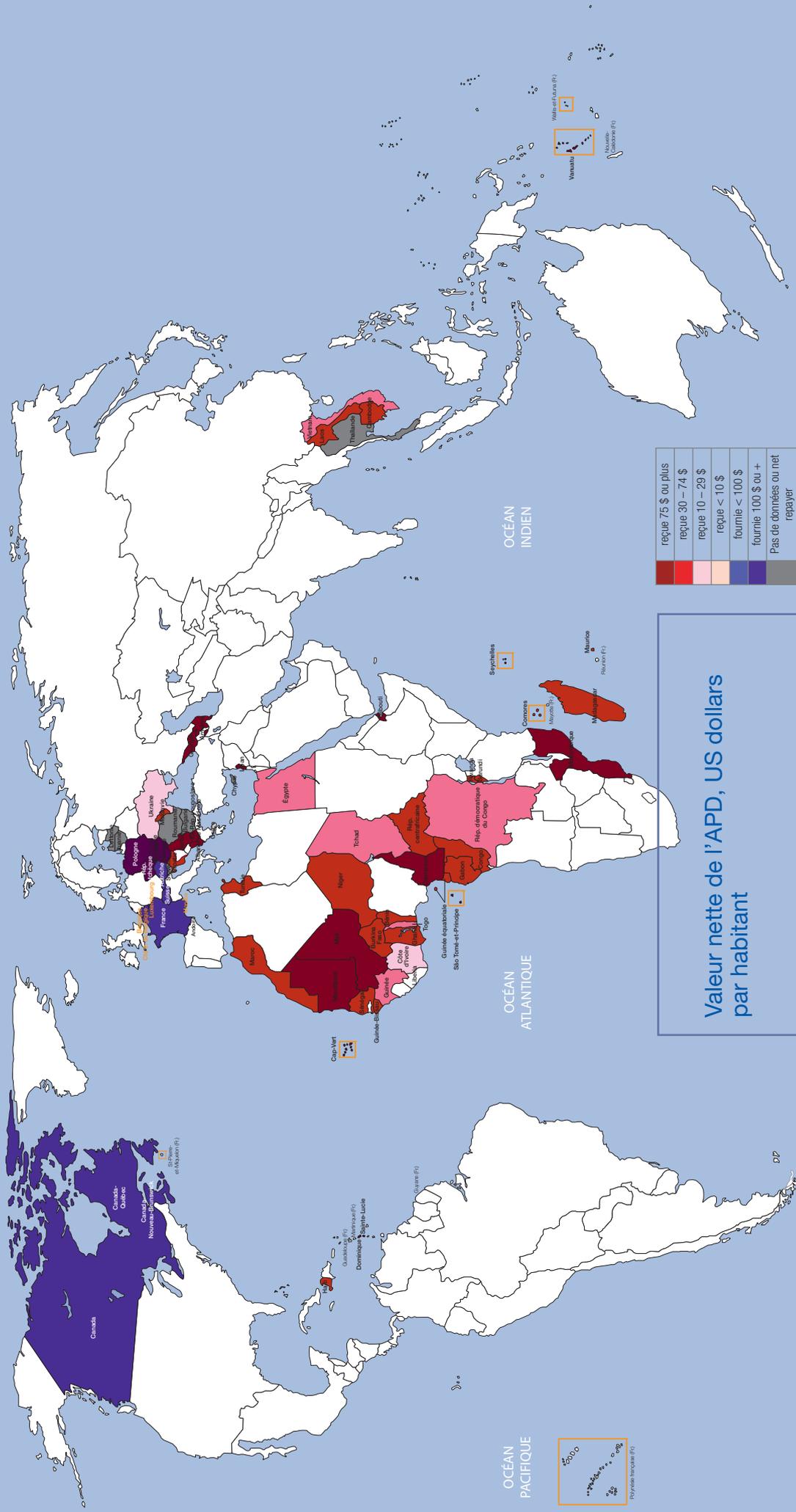
- Fonction de service visant, par l'information et la formation, le renforcement des capacités de ces

délégations pour une participation optimale aux négociations;

- Fonction de mobilisation facilitant les contacts entre délégués francophones dans une optique de collaboration, de partenariat, de soutien mutuel et de solidarité;
- Fonction de médiation centrée sur l'analyse des différentes positions de négociation dans une perspective visant la compréhension mutuelle, la recherche de convergence ou de consensus, pouvant, dans certains cas, faire l'objet de déclarations officielles;
- Fonction contributive visant à approfondir certains enjeux des négociations en cours dans une vision prospective, afin de construire des propositions concrètes des pays francophones du Sud et ne pas rester sur la défensive.

Objectif 8 :

Mettre en place un partenariat mondial
pour le développement



reçue 75 \$ ou plus
reçue 30 – 74 \$
reçue 10 – 29 \$
reçue < 10 \$
fournie < 100 \$
fournie 100 \$ ou +
Pas de données ou net repayer

Valeur nette de l'APD, US dollars par habitant

Océan Pacifique



Océan Atlantique

Océan Indien

DIP

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

ÉTAT DES LIEUX

Cible : Répondre aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

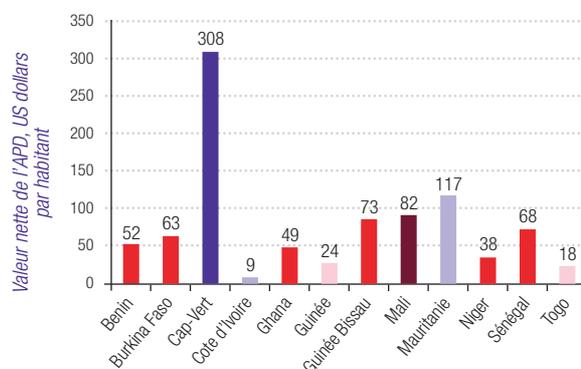
Lors du dernier Sommet du G8 en juin 2010, tout comme lors du Sommet des Nations unies en 2005, les pays donateurs s'étaient engagés à accroître leur aide publique au développement (APD), passant de 80 milliards de dollars à 130 milliards en 2010 (à prix constants).

En 2009, le découvert net de l'APD s'élève à 120 milliards de dollars, soit 0,31% du revenu national brut, enregistrant une légère hausse par rapport à 2008, alors qu'il était inférieur à 60 milliards en 2000 (à prix constants).

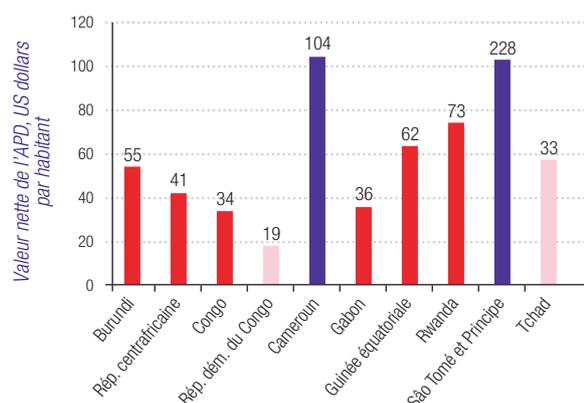
Le ralentissement de la croissance économique observée depuis 2008 a réduit le niveau de revenu national brut des pays donateurs et en conséquence les engagements pour l'APD en 2010 vont se situer autour de 126 milliards de dollars (à prix constants). Ce manque à gagner touche particulièrement l'Afrique.

En effet, lors du Sommet du G8 de 2005, ses membres s'étaient engagés à doubler l'APD sur la période 2005-2010. On estime cependant que l'Afrique ne recevra que 11 milliards de dollars sur les 25 milliards prévus, et ce, en grande partie en raison des effets de la crise économique mondiale.

AFRIQUE DE L'OUEST



AFRIQUE CENTRALE



Valeur nette de l'APD, US dollars par habitant

reçue 75 \$ ou plus

reçue 30 – 74 \$

reçue 10 – 29 \$

reçue < 10 \$

fournie < 100 \$

fournie 100 \$ ou +

Pas de données ou net repayer

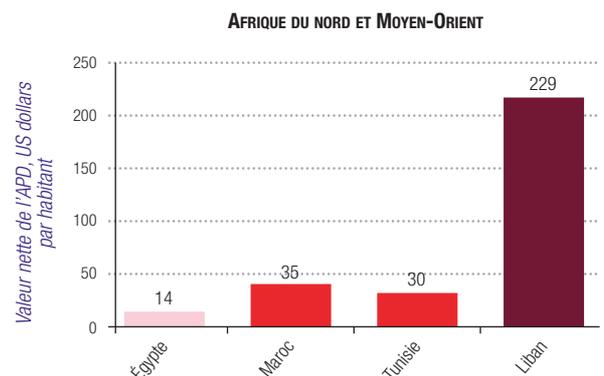
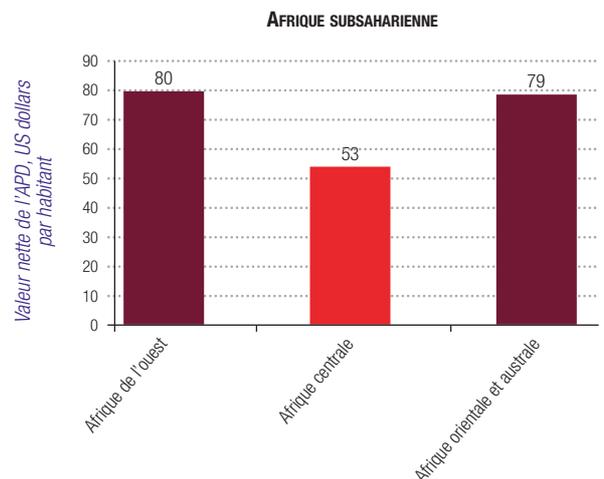
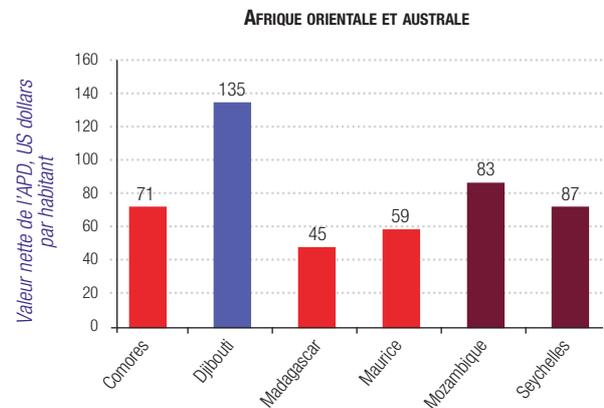
Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

La plupart des donateurs sont loin d'atteindre la cible de 0,7% du RNB. En 2009, seulement cinq pays donateurs ont atteint ou dépassé cette cible : le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède.¹

Cible : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire

- Sur le plan mondial, les pays en développement et les pays les moins avancés ont davantage accès aux marchés des pays développés, notamment grâce à l'élimination des titres douaniers au titre de la nation la plus favorisée (NPF).
- Les pays les moins avancés sont ceux qui bénéficient le plus des réductions de droits de douane, surtout pour leurs produits agricoles.
- Des disparités importantes existent entre les pays en développement, en particulier parmi les pays les moins avancés dont les balances commerciales demeurent largement déficitaires.
- Force est de constater que la mise en place en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert n'est toujours pas réalisé. Le cycle de Doha, engagé depuis 2001 sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) demeure toujours en panne, d'autant plus que les effets de la crise économique mondiale font craindre des réflexes protectionnistes.

¹ Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies.



Valeur nette de l'APD, US dollars par habitant

reçue 75 \$ ou plus
reçue 30 – 74 \$
reçue 10 – 29 \$
reçue < 10 \$
fournie < 100 \$
fournie 100 \$ ou +
Pas de données ou net repayer

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

Cible : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propre à rendre leur endettement viable à long terme

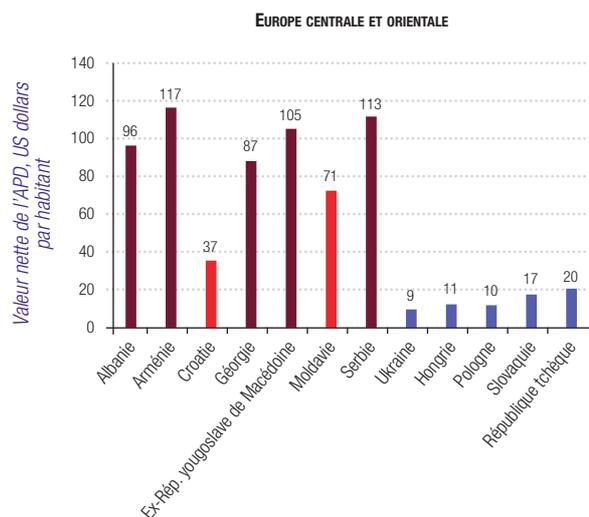
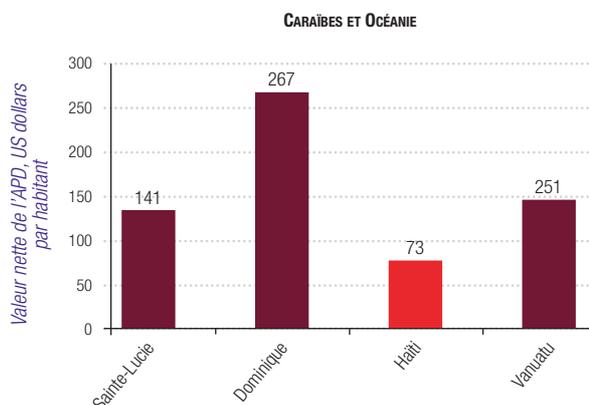
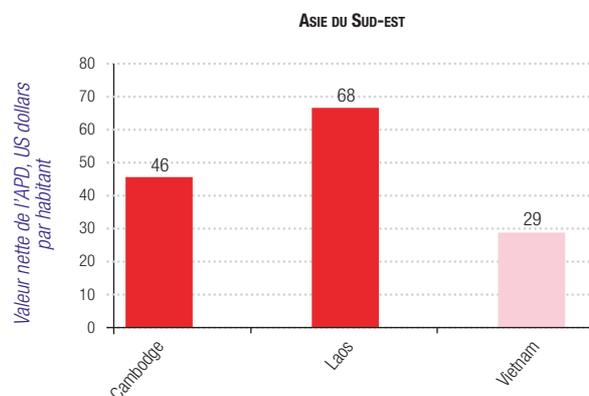
- Le poids de la dette diminue pour les pays en développement et demeure en dessous des niveaux historiques.
- Malgré le recul des exportations dû à la crise économique mondiale, le ratio service de la dette / exportations est resté stable ou a baissé à nouveau en 2008 dans la plupart des régions en développement.
- 23 pays francophones ont eu droit à un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Ils ont tous atteint le « point de décision » de ce processus et ont vu leurs futurs versements au titre de la dette réduits de 57 milliards de dollars tandis que 17 d'entre eux ont atteint le « point d'achèvement » et ont reçu une aide supplémentaire de 25 milliards de dollars au titre de l'allègement de la dette multilatérale. Le poids de la dette des pays compris dans l'Initiative PPTÉ est en-dessous de la moyenne pour tous les pays les moins avancés.

Pour plus de d'informations :

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>

Cible : En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

- On constate que si les pays en développement ont de plus en plus accès aux TIC, la fracture numérique avec les pays industrialisés ne se réduit pas de manière décisive et parfois s'amplifie même en



Valeur nette de l'APD, US dollars par habitant

reçue 75 \$ ou plus
reçue 30 – 74 \$
reçue 10 – 29 \$
reçue < 10 \$
fournie < 100 \$
fournie 100 \$ ou +
Pas de données ou net repayer

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

proportion.

- En revanche, le taux de croissance est élevé en ce qui concerne les téléphones mobiles dans les pays en développement.
- Fin 2008, 23% de la population mondiale a accès à l'Internet, soit 1,6 milliards d'individus. Les pays développés couvrent 60% de leur population tandis que l'Afrique subsaharienne possède un taux de couverture de 6%, l'Asie du sud-est, 14%, et l'Afrique du nord, 19%.

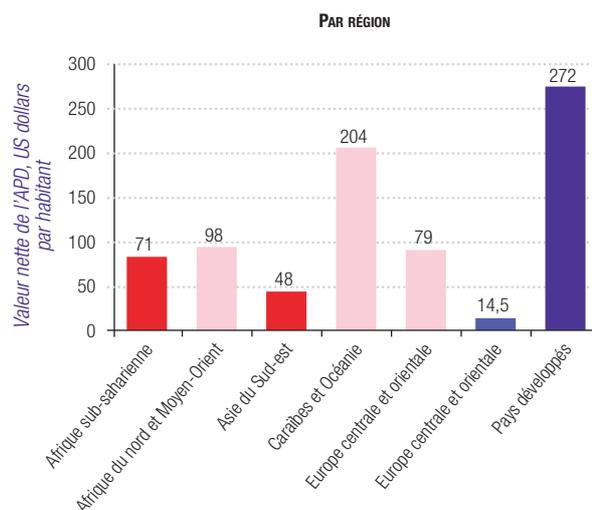
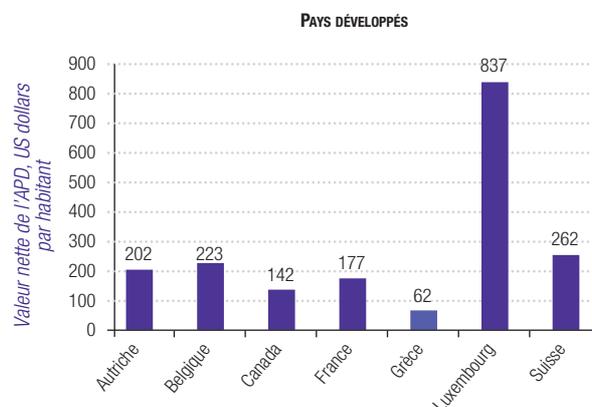
L'ACTION DE LA FRANCOPHONIE

La crise alimentaire, énergétique, économique et financière de ces deux dernières années a aggravé les disparités existant déjà entre les pays riches et les pays pauvres. Dans ce contexte, la Francophonie œuvre au quotidien à l'intégration des pays francophones en développement dans l'économie mondiale en leur facilitant l'accès aux financements publics, en accompagnant leur intégration régionale, et en les aidant à participer pleinement aux négociations internationales.

POUR SUIVRE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME COMMERCIAL ET FINANCIER MULTILATÉRAL OUVERT

L'OIF accompagne ses membres, en particulier les pays en développement, en vue de participer pleinement dans les grandes négociations commerciales multilatérales, menées que ce soit dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce, dans celui des Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne, ou encore dans un contexte d'intégration régionale.

Ce faisant, elle agit pour aider ses Etats et gouverne-



Valeur nette de l'APD, US dollars par habitant

reçue 75 \$ ou plus
reçue 30 – 74 \$
reçue 10 – 29 \$
reçue < 10 \$
fournie < 100 \$
fournie 100 \$ ou +
Pas de données ou net repayer

Données disponibles de la Banque Mondiale
Atlas en ligne des OMD,
<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

ments membres à une meilleure insertion dans l'économie mondiale en les outillant pour leur permettre de faire valoir leurs intérêts spécifiques au sein d'un système commercial et financier multilatéral ouvert.

Pour ce faire, l'OIF, en partenariat avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'attache à former une masse critique d'experts francophones en négociation d'accords commerciaux. Afin de démultiplier et pérenniser le processus de formation, elle encourage l'émergence de pôles régionaux d'expertise (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Europe centrale et orientale et Asie-Pacifique). L'OIF s'est associée avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar) afin de mettre en œuvre des formations diplômantes en ligne à des hauts cadres concernés par ces questions. Ces actions ont pu aboutir, à titre d'exemple, en 2008-2009, à trois rencontres et plus de 1000 tables de négociations commerciales bilatérales ont été organisées entre acheteurs et vendeurs, importateurs et exportateurs issus de dix-sept pays francophones du Sud (quatorze pays d'Afrique centrale et trois de l'Asie du Sud-est).

Par ailleurs, en partenariat avec le Commonwealth et l'Union européenne, l'OIF a mobilisé 19 conseillers mis à la disposition respective de 16 pays et des 3 organisations d'intégration économique régionale d'Afrique francophone pour le renforcement de leurs capacités respectives aux négociations commerciales. Ainsi, ce sont plus de 200 sessions de formation et de sensibilisation qui ont été réalisées dans la dernière période, au bénéfice d'au moins 3000 cadres des secteurs public et privé. Cette initiative a aussi permis à une dizaine de pays de procéder à l'examen de leurs politiques commerciales et d'établir des mécanismes fonctionnels de notification des réglementations commerciales

En vue de favoriser l'intégration régionale, l'OIF, en partenariat avec le Centre de Commerce international de Genève (CNUCED) a également contribué à la

réalisation de d'études économiques sur les opportunités d'affaires dans diverses filières entre les pays de l'Asie du Sud-Est et des pays d'Afrique dans le cadre d'une coopération tripartite et du développement de la coopération Sud-Sud.

Pour plus d'informations :

<http://www.espace-economique.francophonie.org/presentation.html>

<http://www.espace-economique.francophonie.org/Integration-regionale-.html>

S'ATTAQUER AUX BESOINS PARTICULIERS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Sur les 49 pays les moins avancés, 24 sont des membres de l'OIF. C'est dans cette perspective que l'OIF agit en premier lieu pour accompagner ces pays à formuler et à réaliser leurs propres objectifs de développement.

Au fondement même des valeurs de la Francophonie, la solidarité envers les plus vulnérables et les plus démunis demeure celle qui motive l'ensemble de la coopération francophone dans tous ses domaines d'action depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle, prenant ainsi en compte leurs besoins spécifiques.

Cela se traduit notamment par l'accompagnement dans l'élaboration de stratégies nationales de développement durable ou encore dans le cadre des négociations commerciales.

Les pays les moins avancés sont non seulement au cœur de l'action de l'OIF mais également au cœur du discours politique que l'OIF porte sur la scène internationale afin de faire converger leurs voix pour plus de résonance.

RÉPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DES ÉTATS ENCLAVÉS ET DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de sa participation active à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (PAB), et de son engagement dans le processus d'évaluation sous l'égide des Nations unies, l'OIF a organisé différentes concertations pour rapprocher les positions de ses États membres. Ce fut le cas, par exemple, lors de la Conférence internationale sur le Programme de développement durable des Petits États insulaires en développement (PEID) qui s'est tenue à Maurice en janvier 2005 où l'OIF a présenté un Cadre de programmation spécifique pour le développement durable des Petits États Insulaires en Développement de l'espace francophone, fondé notamment sur l'échange d'expériences, la diffusion de l'information ainsi que la mobilité de l'expertise.

Dans ce même cadre, l'OIF a accompagné l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable pour la région caribéenne francophone (Dominique, Haïti, Sainte-Lucie) et s'attache également à faciliter les échanges entre les États caribéens.

Les Petits États insulaires en développement membres de la Francophonie

Cap-Vert
 Union des Comores
 Dominique
 Guinée-Bissau
 République d'Haïti
 République de Maurice
 Sainte-Lucie
 République Démocratique
 de Sao Tomé-et-Principe
 République des Seychelles
 Vanuatu

AIDER LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT À RÉGLER LE PROBLÈME DE LA DETTE

La réalisation des Objectifs du millénaire, et en particulier l'Objectif 8, nécessite que les pays francophones du Sud aient un accès aux financements internationaux et fassent un usage efficace de leurs ressources financières. A cette fin, l'OIF a mis en place des actions pour faciliter tant l'accès aux marchés de l'aide publique au développement que la gestion dynamique de la dette. Il s'agit pour eux également de pouvoir structurer une dette viable et soutenable à long terme.

Voilà pourquoi l'OIF accompagne ses vingt-deux pays membres les plus lourdement endettés dans leurs efforts pour mieux gérer l'endettement extérieur et soutient leurs initiatives de plaider pour la réévaluation de la dette publique ainsi que leur démarche pour un accès élargi au financement. A titre d'exemple, en partenariat avec le Commonwealth, l'OIF a contribué à la formation des cadres de neuf pays à la maîtrise de la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'OIF a mis à la disposition de l'ensemble des pays francophones en développement un outil de veille sur les programmes, projets et appels d'offres émanant des principaux bailleurs de fonds en matière d'aide publique au développement.

D'un autre côté, en vue de renforcer la capacité des secteurs privés locaux à se positionner sur les marchés financés par l'aide publique au développement, l'OIF a mis en place en 2005 un projet qui, à travers des points d'accueil nationaux, favorise une meilleure connaissance des règles et procédures de passation des marchés, développe un service d'appui aux entreprises et participe à la transparence dans la gestion des ressources publiques.

Dans ce cadre, plus de 700 entreprises de 19 pays en développement et en transition ont bénéficié d'un suivi particulier leur permettant d'identifier, au premier semestre 2010, près de 450 opportunités de marchés publics.

Pour plus d'informations :

<http://www.espace-economique.francophonie.org/ACCES-AUX-FINANCEMENTS.html>

ŒUVRER EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

L'OIF, par l'intermédiaire de son Institut de la Francophonie numérique (IFN), contribue à une gouvernance de l'Internet qui respecte la diversité géographique et culturelle et renforce la présence francophone dans les instances internationales spécialisées dans le domaine de la société de l'information, comme le Conseil exécutif de l'Alliance globale des technologies de l'information et de la communication pour le développement dans le cadre des Nations unies.

La Francophonie, en soutenant les libertés de choix technologiques et l'appropriation de compétences numériques par le plus grand nombre d'individus, milite ainsi efficacement en faveur d'une solidarité numérique.

Parmi les acquis enregistrés, on recense 20 laboratoires pour l'innovation numérique (LabTIC), soit 300 postes de formation, qui permettent le maillage d'un millier d'experts francophones et plus de 200 projets en faveur de la production de contenus et d'applications numériques financés depuis 1998 par le Fonds francophone des inforoutes.

ASSURER UN RÔLE DE CONCERTATION ET DE PLAIDOYER AU NIVEAU INTERNATIONAL

La Francophonie participe pleinement et encourage la participation active de ses pays membres à toutes les Instances internationales financières afin de dégager des convergences.

Concertations des Ministres des Finances

En marge des réunions régulières de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), l'OIF et le Secrétariat du Commonwealth ont réuni en avril 2009 les ministres des Finances de pays à faible revenu des régions d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie à Washington, pour échanger sur les moyens de limiter les retombées négatives du ralentissement économique sur leurs populations et d'éviter les situations de surendettement.

Cette initiative de concertation fut l'occasion pour les ministres de discuter de la révision des outils de mesure de leur capacité d'endettement, dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du millénaire, ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour poursuivre la mobilisation des bailleurs de fonds en faveur du respect de leurs engagements en matière d'aide.

Parallèlement aux actions de concertation, la Francophonie entend également porter la voix des pays concernés au premier chef et exercer un « *magistère d'influence* » en faveur d'une gouvernance mondiale fondée sur le principe des responsabilités « *communes et différenciées* ». Comme l'a souligné le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou DIOUF, « *il reste à créer plus d'espaces de concertation sur les règles devant régir l'économie mondiale permettant, notamment aux membres du « G172 », de devenir les partenaires actifs d'une forme améliorée de gouvernance partagée* ». ³

3 Journées du Plan de gestion stratégique (PGS), Séminaire international sur les nouveaux paradigmes de la coopération au développement, Paris, 18/11/2009.
http://journeespgs.francophonie.org/IMG/pdf/cloture_sg.pdf

C. Conclusion

Les acquis au sein de l'espace francophone

- Il apparaît incontestable que des progrès ont été enregistrés dans la voie de la réalisation de plusieurs OMD au sein de l'espace francophone. Certains pays sont en bonne voie pour atteindre au moins certains des OMD au terme de l'échéance fixée à 2015.
- Cependant, la réalisation des OMD est loin de progresser de manière uniforme et connaît de fortes disparités selon les régions et les pays mais aussi selon les objectifs eux-mêmes.

D'abord, à l'intérieur même des pays francophones où les disparités les plus fortes se concentrent dans les zones rurales. Néanmoins, il ne faut pas négliger la pauvreté urbaine qui demeure une réalité très répandue, parfois en augmentation.

Parmi les régions en développement, force est de constater que l'Afrique subsaharienne, acculée entre l'insécurité alimentaire, la dégradation générale des conditions de vie mais aussi de l'environnement, les risques épidémiques et celui du Sida, enregistre le plus grand retard. Dans certains pays, c'est presque la totalité des OMD qui apparaissent inatteignables si les tendances en cours se maintenaient.

En revanche, certaines régions comme l'Asie du sud-est et l'Afrique du nord enregistrent, de manière générale, des progrès plus rapides même si les disparités demeurent et l'effort devra être maintenu pour que les tendances actuelles soient durables et décisives.

- Il existe aussi d'importantes disparités dans le degré d'atteinte des différentes cibles et des différents OMD.

La réduction de la pauvreté avance dans la bonne voie malgré une remise en cause possible des acquis par les effets de la crise économique et de la crise alimentaire. L'éducation pour tous enregistre également des résultats probants, y compris dans les pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne. La lutte contre le Sida, le paludisme et d'autres maladies enregistre également des améliorations sensibles. En matière d'environnement durable, les taux de déforestations semblent se ralentir et l'accès à l'eau s'améliore grâce aux différentes interventions mises en place.

D'autres cibles se voient menacées en raison d'obstacles, parfois nouveaux, et l'on sait d'ores et déjà qu'elles ne seront pas atteintes à l'échéance fixée par beaucoup de pays en développement.

Ces cibles nécessitent de redoubler d'efforts et d'imagination sous peine de voir les progrès consacrés jusqu'à présent, même limités, devenir caduques.

On constate aussi que les atteintes générales à l'environnement et aux ressources naturelles, l'impact du changement climatique, les menaces provoquées par les conflits armés mais aussi les effets de la crise financière et économique mondiale continuent de toucher les plus vulnérables, les femmes et les enfants des pays en développement. Ces problématiques préoccupantes, qui influent sur l'ensemble des OMD, nécessitent plus que jamais l'attention collective, ferme et soutenue, de la Communauté internationale.

L'approche de la coopération au développement devra nécessairement prendre en compte davantage l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes qui n'a connu que de faibles évolutions. Il faudra aussi veiller aux disparités existant entre les milieux ruraux et urbains qui se creusent même quand les tendances générales s'améliorent, notamment en terme de pauvreté, de scolarité, de santé infantile ou maternelle et d'accès aux soins.

En outre, l'examen des OMD conduit à soulever la nécessité d'améliorer la synchronisation des interventions, des cibles et des objectifs grâce à une culture de l'évaluation et de mesure des impacts en outillant les pays par des expertises appropriées et en renforçant leurs capacités. Cet effort de synchronisation pourrait se traduire par l'adaptation de nouvelles cibles et indicateurs à la diversité des situations et des évolutions et aussi afin de mieux rendre compte des efforts fournis par les pays.

Quelques perspectives d'avenir

Les OMD constituent un engagement sans précédent de la Communauté internationale tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel s'agissant des cibles et des échéances arrêtées. Les OMD ne reflètent pas seulement la nécessité d'une justice mondiale ou du respect des droits fondamentaux humains, ils constituent également une condition essentielle pour la sécurité mondiale.

Certes, des faiblesses conceptuelles et pratiques entachent ces OMD et des imperfections les traversent, notamment, au vu de la grande diversité des situations économiques et sociales de départ et de celle des contextes non seulement entre les régions, mais entre les pays d'une même région, voire même à l'intérieur des pays.

Cependant les OMD doivent continuer à constituer le vecteur et le fil directeur de l'engagement renouvelé de la Communauté internationale pour combattre l'extrême pauvreté et pour donner un sens concret et mesurable de la solidarité envers les plus démunis.

En effet, l'intérêt de l'engagement de toute la Communauté mondiale autour d'objectifs chiffrés et d'échéances précises est un acquis qu'il faut sauvegarder, même si une amélioration peut être recherchée pour de

nouvelles cibles et des indicateurs reflétant mieux la diversité des situations et rendant mieux compte des efforts fournis par les pays.

Le renouvellement de l'engagement international, auquel l'OIF appelle avec vigueur, est d'autant plus nécessaire que la crise multiforme financière, économique, énergétique et alimentaire qui secoue le monde, depuis 3 ans, risque d'annihiler les quelques acquis enregistrés globalement depuis l'an 2000.

Cette crise risque, aussi, d'anéantir les efforts méritoires menés par les pays les moins avancés et qui subiront, encore plus que tous les autres, les impacts désastreux de cette crise.

Voilà pourquoi il faudra maintenir l'effort global mené au cours de la récente période, en matière d'Aide Publique au Développement (APD), et respecter tous les engagements pris par les donateurs, dès que possible, et ce en dépit des problèmes réels de croissance qu'ils rencontrent, du fait même de la crise.

Il faudra, aussi, rechercher et mobiliser des ressources additionnelles et recourir à des sources de financements novateurs dont certains paraissent, d'ores et déjà, prometteurs.

D'un autre côté, la crise écologique que ne manqueront pas d'aggraver irréversiblement les changements climatiques, constitue une autre grande préoccupation dont les effets multiples auront pour conséquence ultime, si rien de sérieux n'est entrepris partout, un approfondissement inégalé de la pauvreté et en particulier dans les pays en développement.

En effet le *Rapport sur le développement dans le monde 2010*¹ de la Banque mondiale estime que les pays en développement supporteront 75% à 80% du coût des dommages liés aux changements climatiques.

Il convient donc, au-delà des engagements intérimaires pris à Copenhague, de mettre en place, dès que possible, de préférence à Cancun, un plan d'action à la mesure du défi avec des mécanismes pérennes qui permettent aux PED et en particulier les PMA d'élaborer et de mettre en œuvre résolument des politiques conséquentes d'adaptation aux changements climatiques .

Il est important de souligner que si la mobilisation de l'APD, au niveau souhaité ainsi que celle de ressources additionnelles est absolument nécessaire, elle n'est malheureusement pas suffisante, comme il a été relevé lors des journées d'étude que l'OIF a organisé sur l'efficacité de l'aide en Novembre 2009 avec les principaux bailleurs de fonds et les banques régionales de développement de l'espace francophone.²

En effet, les enquêtes menées par le CAD de l'OCDE sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la Déclaration de Paris (2005) et les conclusions du forum d'Accra (2008) ont montré « *de réels progrès, accomplis à la fois par les bailleurs et par les pays partenaires depuis 2005, mais aussi un certain nombre de difficultés : division des tâches entre bailleurs demeurant très imparfaite dans un contexte marqué par un jeu complexe de coopération et de compétition, limites de l'harmonisation des procédures entre partenaires techniques et financiers au plan local, interrogations récurrentes sur les conditions d'utilisation des aides budgétaires, coûts de transaction demeurant très élevés* ». ³

Ces faiblesses devront être dépassées par des efforts accrus et de nouveaux progrès en matière de coordination et d'harmonisation des interventions et de prévisibilité de l'aide, d'une part, mais aussi d'obligation de rendre compte et de gestion axée sur les résultats, d'autre part.

Cela suppose, notamment depuis l'irruption de la crise, plus d'engagement et plus de hardiesse dans la consolidation de la gouvernance, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international. Cela suppose, parallèlement plus d'engagement et de hardiesse pour la nécessaire réhabilitation des politiques publiques pour le développement.

1 <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2010/Resources/5287678-1226014527953/Overview-French.pdf>

2 Site des Journées du Plan de gestion stratégique de l'OIF : www.journeespgs.francophonie.org

3 Communication de Jean-Michel SEVERINO, ancien Directeur général de l'AFD. Voir Site des Journées du Plan de gestion stratégique de l'OIF

Pour ce faire, l'émergence d'une gouvernance mondiale s'impose, en particulier dans les secteurs liés au développement où le besoin de régulation s'avère plus que jamais urgent et impératif. Car si l'instauration du G20 peut être considérée comme un progrès par rapport au G8, il reste à créer plus d'espaces de concertation sur les règles devant régir l'économie mondiale permettant, notamment aux membres du « G172 », de devenir les partenaires actifs d'une forme améliorée de « gouvernance partagée ».

Les Organisations multilatérales, en tant qu'acteurs de la démocratisation des relations internationales, ont pour leur part un devoir de veille, d'introspection et d'action par rapport à ces crises, et particulièrement de remise en cause, fondamentale, de leurs modes d'intervention pour plus d'efficacité et plus de réactivité, pour plus d'innovation et plus d'efficacité

Elles devront le faire, notamment, pour :

- Prendre en compte la diversité des situations et trouver, en relation avec les attentes complexes et multiples, les moyens d'action les plus innovants et les plus porteurs de valeur ajoutée, pour l'atteinte des OMD, aussi vite que possible, et aux quatre coins de la planète.
- Analyser les effets de la crise, ses impacts actuels et à venir, afin d'en anticiper les conséquences à moyen et à long terme.

- Faire émerger de nouvelles solidarités dans un contexte de besoins accrus et de ressources raréfiées, notamment par la réhabilitation des politiques publiques et les régulations appropriées.
- Rechercher systématiquement la coordination et les partenariats féconds, à tous les niveaux d'intervention et de responsabilité.

En un mot, faire en sorte que tous les efforts convergent pour une mondialisation maîtrisée visant à installer durablement une ère de responsabilité et de prospérité partagées.

Ce sont là des pistes essentielles d'action pour rendre l'atteinte des OMD, à la portée de la famille humaine, pour autant qu'elles soient inscrites, mises en œuvre et suivies dans le cadre d'une « gouvernance mondiale » où aucun n'est laissé au bord de la route et où chacun, sans exclusive, trouve toute la place qui lui revient.

C'est avec cette même perspective que l'Organisation internationale de la Francophonie inscrit son action pour les années à venir.

C'est avec le même engagement résolu pour une lutte solidaire contre la pauvreté et pour un développement durable et inclusif que les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones inscriront leur délibération à l'occasion de leur rencontre au Sommet du 22 au 24 Octobre prochain à Montreux en Suisse.

D. Annexes

Les OMD et leurs cibles

OMD 1 - Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 : Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour

Cible 2 : Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim

OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

OMD 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

OMD 4 - Réduire la mortalité infantile

Cible 5 : Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

OMD 5 - Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de 3/4 le taux de mortalité maternelle

OMD 6 - Combattre le Sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et inverser la tendance

OMD 7 - Assurer un développement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10 : Réduire de moitié le % de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre

Cible 11 : Réussir à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

OMD 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire

Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des PMA (admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les PMA, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE, l'annulation des dettes bilatérales, et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)

Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des petits Etats enclavés et insulaires en développement. (Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conditions de la 22^e session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propre à rendre leur endettement viable à long terme

Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif

Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

50% ou plus
25% à 49,9%
10% à 24,9%
2% à 9,9%
Moins de 2%
Pas de données

Pauvreté extrême

Proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollars US par jour (PPP), valeur de 2005

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2005)	50 %
Burkina Faso (2005)	55 %
Cap-Vert (2007)	18 %
Cote d'Ivoire (2005)	20 %
Ghana (2005)	30 %
Guinée (2005)	70 %
Guinée Bissau (2005)	42 %
Mali (2005)	51 %
Mauritanie (2005)	13 %
Niger (2005)	66 %
Sénégal (2005)	34 %
Togo (2005)	39 %
Moyenne	41 %

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2005)	81 %
Rép. centrafricaine (2005)	64 %
Congo (2005)	54 %
Rép. dém. du Congo (2005)	59 %
Cameroun (2005)	28 %
Gabon (2005)	5 %
Guinée équatoriale	nc
Rwanda (2005)	74 %
São Tomé et Príncipe	nc
Tchad (2005)	59 %
Moyenne	53 %

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores (2005)	46 %
Djibouti (2005)	19 %
Madagascar (2005)	68 %
Maurice	nc
Mozambique (2005)	68 %
Seychelles	nc
Moyenne	50 %

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Égypte (2005)	2 %
Maroc (2005)	3 %
Tunisie (2005)	2 %
Liban	nc %
Moyenne	2%

ASIE DU SUD-EST

Cambodge (2005)	40 %
Laos (2005)	36 %
Thaïlande (2005)	2 %
Vietnam (2005)	23 %
Moyenne	25 %

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2005)	18 %
Dominique	nc
Haïti (2005)	58 %
Vanuatu	nc

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie (2005)	2 %
Arménie (2005)	5 %
Bulgarie (2005)	2 %
Croatie (2005)	2 %
Géorgie (2005)	13 %
Hongrie (2005)	2 %
Lettonie (2005)	2 %
Lituanie (2005)	2 %
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2005)	8 %
Moldavie (2005)	8 %
Pologne (2005)	2 %
Roumanie (2005)	2 %
Serbie (2005)	2 %
Slovaquie (2005)	2 %
Slovénie (2005)	2 %
République tchèque (2005)	2 %
Ukraine (2005)	2 %
Moyenne	4 %

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	48 %
Afrique de l'ouest	41 %
Afrique centrale	53 %
Afrique orientale et australe	50 %
Afrique du nord et Moyen-Orient	2 %
Asie du Sud-est	25 %
Caraïbes et Océanie	38 %
Europe centrale et orientale	4 %
Pays développés	nc

Objectif 2

Assurer l'éducation primaire pour tous

Scolarité primaire universelle

Pourcentages d'enfants qui vont au bout de leurs études primaires.
Taux d'achèvement des études primaires (% du groupe d'âge relevant)

Moins de 50 %
50 à 69 %
70 à 84 %
85 à 94 %
95 % ou plus
Pas de données

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2006)	64 %
Burkina Faso (2007)*	34 %
Cap-Vert (2007)	86 %
Cote d'Ivoire (2007)	45 %
Ghana (2005)	71 %
Guinée (2007)	64 %
Guinée Bissau (2001)	27 %
Mali (2007-8)*	54 %
Mauritanie (2007)	59 %
Niger (2006)*	40 %
Sénégal (2006)	49 %
Togo (2008)*	65 %
Moyenne	55%

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2008)*	46 %
Rép. centrafricaine (2008)	36 %
Congo (2007)	72 %
Rép. dém. du Congo (2007)	51 %
Cameroun (2007)	55 %
Gabon (2003)	75 %
Guinée équatoriale (2007)	67 %
Rwanda (2004)	35 %
São Tomé et Príncipe (2007)	72 %
Tchad (2005)	31 %
Moyenne	54 %

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores (2005)	50 %
Djibouti (2009)*	79 %
Madagascar (2007)	62 %
Maurice (2007)	94 %
Mozambique (2007)	46 %
Seychelles (2007)	114%
Moyenne	74 %

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Égypte (2007)	98 %
Maroc (2007)*	87,5 %
Tunisie (2006)	120 %
Liban (2007)	82 %
Moyenne	96 %

ASIE DU SUD-EST

Cambodge (2007)	85 %
Laos (2006)*	82 %
Thaïlande (2007)	101 %
Vietnam (2001)	102 %
Moyenne	93 %

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2007)	116 %
Dominique (2006)	96 %
Haïti	nc
Vanuatu (2004)	86 %
Moyenne	99 %

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie (2004)	96 %
Arménie (2007)	98 %
Bulgarie (2006)	98 %
Croatie (2006)	96 %
Géorgie (2007)	92 %
Hongrie (2006)	96 %
Lettonie (2006)	92 %
Lituanie (2006)	93 %
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2005)	97 %
Moldavie (2007)	93 %
Pologne (2006)	97 %
Roumanie (2006)	101 %
Slovaquie (2006)	93 %
Serbie	nc
Slovénie (2003)	99 %
République tchèque (2006)	94 %
Ukraine (2007)	101 %
Moyenne	96 %

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	61 %
Afrique de l'ouest	55 %
Afrique centrale	54 %
Afrique orientale et australe	74 %
Afrique du nord et Moyen-Orient	97 %
Asie du Sud-est	93 %
Caraïbes et Océanie	99 %
Europe centrale et orientale	96 %

Données disponibles de la Banque Mondiale : Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr>

* Rapport pays

Annexe / Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'égalité dans l'éducation

Ratio de filles et de garçons dans l'enseignement primaire et secondaire/

Moins de 80%
80 – 89 %
90 – 97 %
98 – 100 %
101 % ou plus
Pas de données

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2005)	73 %
Burkina Faso (2007)	82 %
Cap-Vert (2007)	104 %
Côte d'Ivoire (2002)	68 %
Ghana (2007)	95 %
Guinée (2006)	74 %
Guinée Bissau (2001)	65 %
Mali (2007)	78 %
Mauritanie (2006)	102 %
Niger (2007)*	66,5 %
Sénégal (2006)	92 %
Togo (2006)	75 %

Moyenne	81 %
----------------	-------------

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2009)*	84,5 %
Rép. centrafricaine	nc
Congo (2004)	90 %
Rép. dém. du Congo (2007)	73 %
Cameroun (2007)	85 %
Gabon (2000)	96 %
Guinée équatoriale (2002)	83 %
Rwanda (2007)	100 %
São Tomé et Príncipe (2007)	101 %
Tchad (2007)	64 %

Moyenne	86 %
----------------	-------------

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores (2005)	84 %
Djibouti (2007)	79 %
Madagascar (2007)	96 %
Maurice (2007)	102 %
Mozambique (2007)	85 %
Seychelles (2007)	106 %

Moyenne	92 %
----------------	-------------

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Égypte (2004)	95 %
Maroc (2009)*	89 %
Tunisie (2006)	104 %
Liban (2007)	103 %

Moyenne	98%
----------------	------------

ASIE DU SUD-EST

Cambodge (2007)	90 %
Laos (2007)	86 %
Thaïlande (2007)	104 %
Vietnam (2001)	93 %

Moyenne	93 %
----------------	-------------

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2007)	103 %
Dominique (2006)	101 %
Haïti	nc
Vanuatu	95 %

Moyenne	100 %
----------------	--------------

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie (2004)	97 %
Arménie (2007)	104%
Bulgarie (2006)	97 %
Croatie (2006)	96 %
Géorgie (2006)	96 %
Hongrie (2006)	99 %
Lettonie (2006)	100 %
Lituanie (2006)	100 %
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2005)	99 %
Moldavie (2007)	102 %
Pologne (2006)	99 %
Roumanie (2006)	100 %
Serbie (2007)	102 %
Slovaquie (2006)	100 %
Slovénie (2006)	100 %
République tchèque (2006)	101 %
Ukraine (2007)	100 %

Moyenne	100 %
----------------	--------------

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	86 %
Afrique de l'ouest	81 %
Afrique centrale	86 %
Afrique orientale et australe	92 %
Afrique du nord et Moyen-Orient	97 %
Asie du Sud-est	93 %
Caraïbes et Océanie	100 %
Europe centrale et orientale	100 %

Données disponibles de la Banque Mondiale : Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr>

* Rapport pays

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'égalité dans l'emploi

Pourcentage d'emploi salarié féminin non agricole

Moins de 25%
25 – 39 %
40 – 44 %
45 – 49 %
50 % ou plus
Pas de données

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2002)	24 %
Burkina Faso (2006)*	41 %
Cap-Vert (2000)	39 %
Côte d'Ivoire	nc
Ghana (2000)	32 %
Guinée	nc
Guinée Bissau	nc
Mali (2007)*	22,5 %
Mauritanie (2000)	36 %
Niger	nc
Sénégal (2001)	11 %
Togo	nc
Moyenne	29%

AFRIQUE CENTRALE

Burundi	nc
Rép. centrafricaine (2003)	47 %
Congo	nc
Rép. dém. du Congo	nc
Cameroun	nc
Gabon	nc
Guinée équatoriale	nc
Rwanda (2000)	33 %
São Tomé et Príncipe (2006)	38 %
Tchad	nc
Moyenne	34 %

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores	nc
Djibouti (2002)	27 %
Madagascar (2005)	38 %
Maurice (2006)	38 %
Mozambique	nc
Seychelles	nc
Moyenne	50 %

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Egypte (2006)	21 %
Maroc (2009)*	22 %
Tunisie (2003)	25 %
Liban	nc
Moyenne	23%

ASIE DU SUD-EST

Cambodge (2004)	52 %
Laos (2005)	50 %
Thaïlande (2006)	47 %
Vietnam (2004)	46 %
Moyenne	49 %

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2004)	47 %
Dominique (2001)	46 %
Haïti	nc
Vanuatu	nc
Moyenne	46,5%

PAYS DÉVELOPPÉS

Andorre (2006)	46 %
Autriche (2006)	47 %
Belgique (2006)	46 %
Canada (2006)	50 %
Chypre (2006)	48 %
France (2005)	48 %
Grèce (2006)	42 %
Luxembourg (2005)	42 %
Monaco (2000)	39 %
Suisse (2006)	47 %
Moyenne	46 %

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie (2003)	33 %
Arménie (2006)	46 %
Bulgarie (2006)	53 %
Croatie (2007)	44 %
Géorgie (2005)	49 %
Hongrie (2006)	48 %
Lettonie (2006)	53 %
Lituanie (2006)	54 %
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2006)	40 %
Moldavie (2008)*	54,5 %
Pologne (2006)	47 %
Roumanie (2006)	47 %
Serbie (2006)	42 %
Slovaquie (2006)	50 %
Slovénie (2006)	48 %
République tchèque (2006)	46 %
Ukraine (2006)	55 %
Moyenne	48 %

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	34 %
- Afrique de l'ouest	29 %
- Afrique centrale	39 %
- Afrique orientale et australe	34 %
Afrique du nord et Moyen-Orient	23 %
Asie du Sud-est	49 %
Caraïbes et Océanie	46,5 %
Europe centrale et orientale	48 %
Pays développés	46 %

Données disponibles de la Banque Mondiale : Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr>

* Rapport pays

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Mortalité des enfants

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)

100 ou plus
50 – 99
20 – 49
10 – 19
Moins de 10
Pas de données

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2007)	18
Dominique (2007)	11
Haïti (2007)	76
Vanuatu (2007)	34
Moyenne	14,5

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2007)	123
Burkina Faso (2007)	191
Cap-Vert (2007)	32
Cote d'Ivoire (2007)	127
Ghana (2007)	115
Guinée (2007)	150
Guinée Bissau (2007)	198
Mali (2006)*	105
Mauritanie (2007)	119
Niger (2006)*	198
Sénégal (2007)	114
Togo (2006)*	123
Moyenne	133

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2008)*	168
Rép. centrafricaine (2007)	172
Congo (2007)	125
Rép. dém. du Congo (2007)	161
Cameroun (2007)	148
Gabon (2007)	91
Guinée équatoriale (2007)	206
Rwanda (2007)	181
São Tomé et Príncipe (2007)	99
Tchad (2007)	209
Moyenne	150

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores (2007)	66
Djibouti (2006)*	94
Madagascar (2007)	112
Maurice (2007)	15
Mozambique (2007)	168
Seychelles (2007)	13
Moyenne	78

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Egypte (2007)*	33
Maroc (2008)*	38
Tunisie (2007)	21
Liban (2007)	29
Moyenne	30

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2008)*	168
Rép. centrafricaine(2007)	172
Congo (2007)	125
Rép. dém. du Congo (2007)	161
Cameroun (2007)	148
Gabon (2007)	91
Guinée équatoriale (2007)	206
Rwanda (2007)	181
São Tomé et Príncipe (2007)	99
Tchad (2007)	209
Moyenne	150

ASIE DU SUD-EST

Cambodge (2007)	91
Laos (2007)	70
Thaïlande (2007)	7
Vietnam (2007)	15
Moyenne	46 %

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie (2007)	15
Arménie (2007)	24
Bulgarie (2007)	12
Croatie (2007)	6
Géorgie (2007)	30
Hongrie (2007)	7
Lettonie (2007)	9
Lituanie (2007)	8
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2007)	17
Moldavie (2008)*	14
Pologne (2007)	7
Roumanie (2007)	15
Serbie (2007)	8
Slovaquie (2007)	8
Slovénie (2007)	4
République tchèque (2007)	4
Ukraine (2007)	24
Moyenne	12

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	120
Afrique de l'ouest	133
Afrique centrale	150
Afrique orientale et australe	78
Afrique du nord et Moyen-Orient	30
Asie du Sud-est	46
Caraïbes et Océanie	14,5
Europe centrale et orientale	12
Pays développés	4

Données disponibles de la Banque Mondiale : Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr>

* Rapport pays

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

Mortalité maternelle

Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

	500 ou plus
	200 – 499
	100 – 199
	10 – 99
	Moins de 10
	Pas de données

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2005)	840
Burkina Faso (2006)*	307
Cap-Vert (2005)	210
Cote d'Ivoire (2005)	810
Ghana (2005)	560
Guinée (2005)	910
Guinée Bissau (2005)	1100
Mali (2006)*	464
Mauritanie (2005)	820
Niger (2006)*	648
Sénégal (2005)	980
Togo (2006)*	478
Moyenne	677

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2007)*	620
Rép. centrafricaine (2005)	980
Congo (2005)	740
Rép. dém. du Congo (2005)	1100
Cameroun (2005)	1000
Gabon (2005)	520
Guinée équatoriale (2005)	680
Rwanda (2005)	1300
São Tomé et Príncipe	nc
Tchad (2005)	1500
Moyenne	937

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores (2005)	400
Djibouti (2005)	650
Madagascar (2005)	510
Maurice (2005)	15
Mozambique (2005)	520
Seychelles (2005)	nc
Moyenne	419

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2005)	nc
Dominique (2005)	nc
Haïti (2005)	670
Vanuatu (2005)	nc

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Egypte (2005)*	59
Maroc (2004-2009)*	132
Tunisie (2005)	100
Liban (2005)	150
Moyenne	110

ASIE DU SUD-EST

Cambodge (2005)	540
Laos (2005)*	405
Thaïlande (2005)	110
Vietnam (2005)	150
Moyenne	301

PAYS DÉVELOPPÉS

Andorre (2005)	nc
Autriche (2005)	4
Belgique (2005)	8
Canada (2005)	7
Chypre (2005)	10
France (2005)	8
Grèce (2005)	3
Luxembourg (2005)	12
Monaco (2005)	nc
Suisse (2005)	5
Moyenne	6

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie (2005)	92
Arménie (2005)	76
Bulgarie (2005)	11
Croatie (2005)	7
Géorgie (2005)	66
Hongrie (2005)	6
Lettonie (2005)	10
Lituanie (2005)	11
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2005)	10
Moldavie (2008)*	38
Pologne (2005)	8
Roumanie (2005)	24
Serbie (2005)	nc
Slovaquie (2005)	6
Slovénie (2005)	6
République tchèque (2005)	4
Ukraine (2005)	18
Moyenne	25

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	678
Afrique de l'ouest	677
Afrique centrale	937
Afrique orientale et australe	419
Afrique du nord et Moyen-Orient	110
Asie du Sud-est	301
Caraïbes et Océanie	nc
Europe centrale et orientale	25
Pays développés	6

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

*Rapport pays

Objectif 6

Combattre le Sida, le paludisme et d'autres maladies

Prévalence du Sida

Pourcentage de la population d'âge entre 15-49 ans

15% ou plus
5 – 14,9 %
1 – 4,9 %
0,5 – 0,9 %
Moins de 0,5 %
Pas de données

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2007)	1,2
Burkina Faso (2007)	1,6
Cap-Vert	nc
Cote d'Ivoire (2007)	3,9
Ghana (2007)	1,9
Guinée (2006)*	1,6
Guinée Bissau (2007)	1,8
Mali (2007)	1,5
Mauritanie (2007)	0,8
Niger (2006)*	0,7
Sénégal (2007)	1
Togo (2008)*	3,2
Moyenne	1,7

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2007)	2
Rép. centrafricaine (2007)	6,3
Congo (2007)	3,5
Rép. dém. du Congo	nc
Cameroun (2007)	5
Gabon (2007)	5,9
Guinée équatoriale (2007)	3,4
Rwanda (2007)	2,8
São Tomé et Príncipe	nc
Tchad (2007)	3,5
Moyenne	4

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores (2007)	0,1
Djibouti (2009)*	2,2
Madagascar (2007)	0,1
Maurice (2007)	1,7
Mozambique	12,5
Seychelles (2007)	nc
Moyenne	3,3

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Égypte (2007)	nc
Maroc (2007)	0,1
Tunisie (2007)	0,1
Liban (2007)	0,1
Moyenne	0,1

ASIE DU SUD-EST

Cambodge (2007)	0,8
Laos (2007)	0,2
Thaïlande (2007)	1,4
Vietnam (2007)	0,5
Moyenne	0,7

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2007)	0,6
Dominique	nc
Haïti (2007)	2,2
Vanuatu	nc

PAYS DÉVELOPPÉS

Andorre	nc
Autriche (2007)	0,2
Belgique (2007)	0,2
Canada (2007)	0,4
Chypre	nc
France (2007)	0,4
Grèce (2007)	0,2
Luxembourg (2007)	0,2
Monaco	nc
Suisse (2007)	0,6
Moyenne	0,3

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie	nc
Arménie (2007)	0,1
Bulgarie	nc
Croatie (2007)	0,1
Géorgie (2007)	0,1
Hongrie (2007)	0,1
Lettonie (2007)	0,8
Lituanie (2007)	0,1
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2007)	0,1
Moldavie (2007)	0,4
Pologne (2007)	0,1
Roumanie (2007)	0,1
Serbie (2007)	0,1
Slovaquie (2007)	0,1
Slovénie (2007)	0,1
République tchèque	nc
Ukraine (2007)	1,6
Moyenne	0,3

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	3
Afrique de l'ouest	1,7
Afrique centrale	4
Afrique orientale et australe	3,3
Afrique du nord et Moyen-Orient	0,1
Asie du Sud-est	0,7
Caraïbes et Océanie	nc
Europe centrale et orientale	0,3
Pays développés	0,3

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

*Rapport pays

Objectif 7

Assurer un environnement durable

Accès à l'eau

Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau améliorée

	100 %
	90 – 99 %
	70 – 89 %
	50 – 69 %
	Moins de 50 %
	Pas de données

AFRIQUE DE L'OUEST	
Benin (2006)	65
Burkina Faso (2007)*	66
Cap-Vert (2006)	80
Cote d'Ivoire (2006)	81
Ghana (2006)	80
Guinée (2006)	70
Guinée Bissau (2006)	57
Mali (2007-8)*	65
Mauritanie (2006)	60
Niger (2005)*	69
Sénégal (2006)	77
Togo (2006)*	57
Moyenne	70

AFRIQUE CENTRALE	
Burundi (2006)	71
Rép. centrafricaine (2006)	66
Congo (2006)	71
Rép. dém. du Congo (2006)	46
Cameroun (2006)	70
Gabon (2006)	87
Guinée équatoriale (2006)	43
Rwanda (2006)	65
São Tomé et Príncipe (2006)	86
Tchad (2006)	48
Moyenne	65

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE	
Comores (2006)	85
Djibouti (2006)*	93,5
Madagascar (2006)	47
Maurice (2006)	100
Mozambique (2006)	42
Seychelles (2006)	87
Moyenne	73,5

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT	
Égypte (2006)	98
Maroc (2010)*	90
Tunisie (2006)	94
Liban (2006)	100
Moyenne	92

ASIE DU SUD-EST	
Cambodge (2006)	65
Laos (2006)	60
Thaïlande (2006)	98
Vietnam (2006)	92
Moyenne	79

CARAÏBES ET OCÉANIE	
Sainte-Lucie (2006)	98
Dominique (2006)	97
Haïti (2006)	58
Vanuatu (2006)	59
Moyenne	97,5

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE	
Albanie (2008)*	97
Arménie (2006)	98
Bulgarie (2006)	99
Croatie (2006)	99
Géorgie (2006)	99
Hongrie (2006)	100
Lettonie (2006)	99
Lituanie	nc
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2006)	100
Moldavie (2008)*	90
Pologne	nc
Roumanie (2006)	88
Serbie (2006)	99
Slovaquie (2006)	100
Slovénie	nc
République tchèque (2006)	100
Ukraine (2006)	97
Moyenne	97,5

PAR RÉGION	
Afrique sub-saharienne	70
Afrique de l'ouest	70
Afrique centrale	65
Afrique orientale et australe	73,5
Afrique du nord et Moyen-Orient	92
Asie du Sud-est	79
Caraïbes et Océanie	97,5
Europe centrale et orientale	97,5
Pays développés	100

Données disponibles de la Banque Mondiale Atlas en ligne des OMD, <http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/fr/>

*Rapport pays

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Aide internationale fournie et reçue

Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau améliorée

reçue 75 \$ ou plus
reçue 30 – 74 \$
reçue 10 – 29 \$
reçue < 10 \$
fournie < 100 \$
fournie 100 \$ ou +
Pas de données ou net repayer

AFRIQUE DE L'OUEST

Benin (2007)	52
Burkina Faso (2007)	63
Cap-Vert (2007)	308
Cote d'Ivoire (2007)	9
Ghana (2007)	49
Guinée (2007)	24
Guinée Bissau (2007)	73
Mali (2007)	82
Mauritanie (2007)	117
Niger (2007)	38
Sénégal (2007)	68
Togo (2007)	18
Moyenne	80

AFRIQUE CENTRALE

Burundi (2007)	55
Rép. centrafricaine (2007)	41
Congo (2007)	34
Rép. dém. du Congo (2007)	19
Cameroun (2007)	104
Gabon (2007)	36
Guinée équatoriale (2007)	62
Rwanda (2007)	73
São Tomé et Príncipe (2007)	228
Tchad (2007)	33
Moyenne	65

AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Comores (2007)	71
Djibouti (2007)	135
Madagascar (2007)	45
Maurice (2007)	59
Mozambique (2007)	83
Seychelles (2007)	87
Moyenne	79

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Égypte (2007)	14
Maroc (2007)	35
Tunisie (2007)	30
Liban (2007)	229
Moyenne	98

ASIE DU SUD-EST

Cambodge	46
Laos	68
Thaïlande	Net repayer
Vietnam	29
Moyenne	48

CARAÏBES ET OCÉANIE

Sainte-Lucie (2007)	141
Dominique (2007)	267
Haiti (2007)	73
Vanuatu (2007)	251
Moyenne	204

PAYS DÉVELOPPÉS

Andorre	nc
Autriche (2008)	202
Belgique (2008)	223
Canada (2008)	142
Chypre	nc
France (2008)	177
Grèce (2008)	62
Luxembourg (2008)	837
Monaco	nc
Suisse (2008)	262
Moyenne	272

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Albanie (2007)	96
Arménie (2007)	117
Croatie (2007)	37
Géorgie (2007)	87
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2007)	105
Moldavie (2007)	71
Serbie (2007)	113
Ukraine (2007)	9
Hongrie (2008)	11
Pologne (2008)	10
Slovaquie (2008)	17
République tchèque (2008)	20
Bulgarie	nc
Lettonie	nc
Lituanie	nc
Roumanie	nc
Slovénie	nc
Moyenne APD reçue	79
Moyenne APD fournie	14,5

PAR RÉGION

Afrique sub-saharienne	71
Afrique de l'ouest	80
Afrique centrale	53
Afrique orientale et australe	79
Afrique du nord et Moyen-Orient	98
Asie du Sud-est	48
Caraïbes et Océanie	204
Europe centrale et orientale	79
Pays développés	14,5
	272

LE MONDE DE LA FRANCOPHONIE

56 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE L'OIF **14** OBSERVATEURS

L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble **56 États** et gouvernements membres et **14 observateurs** totalisant une population de **870 millions**. On recense **200 millions** de locuteurs de français dans le monde.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE
la francophonie



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour cinquante-six États et gouvernements membres et quatorze observateurs, totalisant une population de 870 millions de personnes, dont 200 millions de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, elle représente près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies. Créée à Niamey en 1970, elle célèbre en 2010 son 40e anniversaire.

L'OIF apporte à ses pays membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions politiques et de coopération, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

56 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam.

14 observateurs

Autriche • Croatie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Mozambique • Pologne • République tchèque • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Thaïlande • Ukraine.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
13, QUAI ANDRÉ CITROËN
75015 PARIS - FRANCE
TÉL. +33 (0)1 44 37 32 25 - TÉLÉCOPIE. +33 (0)1 44 37 32 25
www.francophonie.org

